

Maurice CUSSON
Professeur à l'École de Criminologie
Chercheur, Centre international de Criminologie comparée,
Université de Montréal.

(1992)

“Déviance”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice CUSSON

"**Déviance**". Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Raymond Boudon, **Traité de sociologie**, chapitre 10, pp. 389-422. Paris: Les Presses universitaires de France, 1992, 1re édition, 575 pp.

M Cusson est professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal., nous a accordé le 19 août 2006 son autorisation de diffuser cet article.



Courriel : maurice.cusson@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

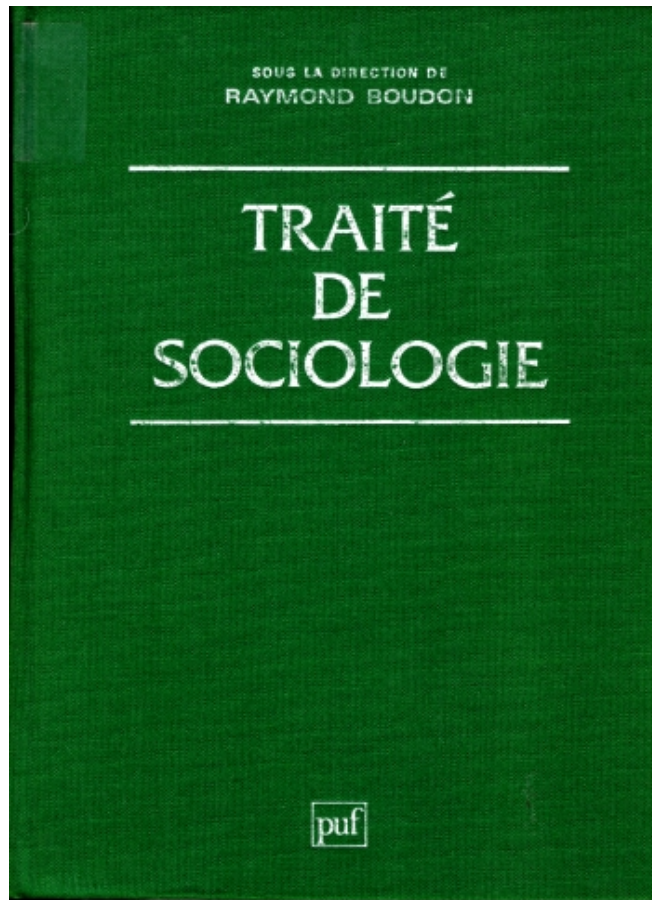
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 21 août 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Maurice Cusson (1992)

"Déviance"



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Raymond Boudon, **Traité de sociologie**, chapitre 10, pp. 389-422. Paris: Les Presses universitaires de France, 1992, 1re édition, 575 pp.

Table des matières

I. La nature de la déviance

Première approximation

Définition

Relativité et universalité de la déviance

La déviance comme construction sociale

Sens ou non-sens de la réaction sociale

L'unité et la diversité du phénomène

II. La théorie du contrôle social

« Le suicide » de Durkheim

La postérité du « Suicide »

Déviances et intégration sociale

Urbanisation et aires de délinquance

La sociologie de la délinquance juvénile

Toxicomanie et désinsertion sociale

La contrôle social comme processus

III. Le paradigme actionniste

Raisons et rationalité

L'analyse des situations

L'opportunité

Les marchés

L'organisation sociale

La croissance des vols dans les démocraties occidentales

Le cas des suicides anglais

IV. La conjoncture présente

Bibliographie

Maurice Cusson

[professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal]

“Déviance”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Raymond Boudon, **Traité de sociologie**, chapitre 10, pp. 389-422. Paris: Les Presses universitaires de France, 1992, 1re édition, 575 pp.

LA NATURE DE LA DÉVIANCE

Première approximation

[Retour à la table des matières](#)

Les sociologues utilisent le terme déviance pour désigner un ensemble disparate de transgressions, de conduites désapprouvées et d'individus marginaux. Pour donner au lecteur une idée concrète de ce qui est considéré comme de la déviance en sociologie, nous commencerons par en faire une première classification. Elle comporte sept catégories.

1/ *Les crimes et délits*. Dès le XIXe siècle, les sociologues ont analysé les statistiques de la criminalité. Plus tard, ils ont réalisé des travaux sur l'homicide, le vol, le crime en col blanc, les voleurs professionnels, les bandes de jeunes délinquants...

2/ *Le suicide* est, depuis la célèbre étude de Durkheim, un thème important de la sociologie de la déviance.

3/ *L'abus de drogue* et le monde des toxicomanes intéressent les sociologues qui ont étudié les aspects sociaux de la consommation de la marijuana, du haschisch, des opiacés, de la cocaïne, de l'alcool, etc.

4/ *Les transgressions sexuelles*. La prostitution, l'homosexualité et la pornographie ont fait l'objet de nombreux travaux. Il se trouve aussi des sociologues américains qui incluent l'adultère et les autres formes de sexualité extraconjugale dans le chapitre des déviances sexuelles.

5/ *Les déviances religieuses*. Les sociologues partagent avec les historiens un intérêt pour la sorcellerie, les hérésies et le sectarisme religieux.

6/ *Les maladies mentales* ont aussi été considérées sous leur angle social. On a traité de l'origine sociale de certains symptômes psychiques, de la distribution des troubles mentaux et du monde social des asiles.

7/ *Les handicaps physiques*. Quelques sociologues ont étudié les relations tendues que l'on observe quand des gens «normaux » interagissent avec les sourds, les aveugles, les obèses, les handicapés...

Est-il opportun d'inclure dans la déviance des choses aussi différentes que l'homicide et la surdité ? Avant de répondre à cette question, il importe d'abord de souligner qu'il existe une gradation dans l'univers de la déviance allant du parfaitement volontaire à l'involontaire. En s'inspirant de Merton (1971, pp. 829-831), de Moscovici (1976) et de Montanino et Sagarin (1977), on peut distinguer quatre catégories de déviants allant du plus au moins volontaire.

1/ *Les déviants sous-culturels*. Merton parle à ce propos de non-conformistes et Moscovici de minorités actives. Nous sommes ici en présence d'individus qui mettent carrément en question la légitimité des normes qu'ils violent. Ils s'efforcent de promouvoir des normes et valeurs de substitution et militent en ce sens. Les terroristes, les dissidents et les membres de sectes religieuses appartiennent à cette catégorie de déviants qui assument leur déviance et en revendiquent la légitimité.

2/ *Les transgresseurs* sont des déviants qui violent délibérément une norme dont ils reconnaissent la validité. Ils n'agissent pas par principe mais par intérêt, par opportunisme, ou encore ils se laissent emporter par la passion ou la concupiscence. La plupart des délinquants sont de simples transgresseurs : ils violent des normes dont ils ne récusent pas vraiment la légitimité.

3/ *Les individus qui ont des troubles de comportement*. On entre ici dans une zone intermédiaire où le caractère volontaire de l'acte n'est ni acquis ni exclu. C'est ainsi que les alcooliques et les toxicomanes agissent, au moins durant les premières phases de leur évolution, de manière volontaire, mais si la dépendance s'instaure, ils cessent d'être tout à fait libres. Il existe aussi des troubles mentaux comme la névrose, la sociopathie, les troubles du caractère où il est difficile de distinguer la part de compulsion et la part de détermination.

4/ *Les handicapés*. On quitte le domaine de l'action volontaire quand on traite des sourds, des aveugles, des bossus, des paraplégiques, des débiles et des malades mentaux dont le trouble résulte d'une lésion organique. Certains sociologues se sont intéressés à la manière dont se déroule l'interaction des handicapés physiques et des gens de leur entourage. Goffman (1963) a consacré un livre à la stigmatisation et aux stratégies relationnelles qui s'élaborent entre les handicapés et les gens qui se considèrent comme normaux. Cependant, il ne nous paraît pas opportun de faire entrer ces phénomènes dans le champ de la déviance. Dans ce chapitre, l'attention se portera essentiellement sur les formes de déviance les plus souvent étudiées en sociologie : les crimes, les suicides et les toxicomanies.

Définition

[Retour à la table des matières](#)

La déviance est l'ensemble des conduites et des états que les membres d'un groupe jugent non conformes à leurs attentes, à leurs normes ou à leurs valeurs et qui, de ce fait, risquent de susciter de leur part réprobation et sanctions.

C'est donc dire que le sociologue considère comme déviantes les actions et les manières d'être qui sont mal vues et sanctionnées par la plupart des membres d'un groupe. Cette définition n'est pas exempte d'ambiguïtés. Nous nous efforcerons de les dissiper en ayant conscience qu'il est probablement impossible de formuler une définition de la déviance qui serait totalement transparente.

Attentes, normes et valeurs. La déviance apparaît d'emblée comme une activité qui déçoit une attente, qui viole une norme sociale ou qui nie une valeur. La notion de déviance présuppose l'existence d'un univers normatif. On ne saurait parler de criminel, d'hérétique, de fou, ou de pervers si l'on n'a au préalable des idées assez nettes sur le juste et l'injuste, sur le vrai et le faux, sur le normal et le pathologique, sur le bien et le mal. Un acte déviant est d'abord un acte blâmé et il ne saurait l'être si l'on n'avait au départ une conception de ce qui est blâmable ou non.

Cependant l'univers normatif d'un groupe n'est que rarement un ensemble homogène et aisément repérable. La plupart des attentes sont implicites et changeantes. Si certaines normes sont incontestées, d'autres sont acceptées par les uns et récusées par les autres. Finalement, le groupe de référence est souvent difficile à circonscrire dans un monde où la plupart des individus appartiennent simultanément à plusieurs unités sociales ayant des normes fort différentes. C'est donc dire que la distinction entre la déviance et la non-déviance risque d'être problématique et variable.

Interaction. Durkheim (1893, p. 48) disait du crime : « Nous ne le réprouvons pas parce qu'il est un crime mais il est un crime parce que nous le réprouvons. » Ceci vaut tout aussi bien pour la déviance : c'est parce qu'un acte est désapprouvé que le sociologue affirme qu'il est déviant. La déviance est essentiellement le produit d'un jugement porté sur une conduite ou sur une manière d'être. Elle n'est pas comme telle une propriété inhérente à certains comportements, mais bien une qualité qui leur est attribuée par l'entourage (Erikson, 1966, p. 6). Le critère majeur de la déviance est donc la réaction qu'elle provoque : réprimande, sarcasme, réprobation, dénonciation, isolement, ostracisme, traitement obligatoire, enfermement, exécution... Quand un acte autrefois jugé déviant ne fait plus réagir, c'est qu'il a cessé d'être

déviant. La notion de déviance ne saurait être comprise en dehors de l'interaction du déviant et de ceux qui le jugent.

Distribution. La normalité et la déviance sont des notions qui véhiculent un sens statistique. On le conçoit bien, les conduites normales sont fréquentes et les actes déviants sont rares. Allons plus loin : plus un acte est déviant, plus il est rare. Sur ce point, l'analyse de Wilkins (1964) a été largement acceptée aussi bien en sociologie de la déviance qu'en criminologie. Cet auteur représente la distribution des conduites morales sur une courbe de Gauss comme celle qui est couramment utilisée pour décrire les résultats aux tests de quotient intellectuel. À une des extrémités de la distribution, est représenté un tout petit nombre de conduites criminelles (ou mauvaises, condamnables, perverses, etc.), à l'autre extrémité, se trouve une très faible quantité de conduites extrêmement bonnes, vertueuses, admirables. Au centre, se dresse la masse des conduites ordinaires, ni très bonnes ni très mauvaises. L'intensité de la déviance varie en raison inverse de sa fréquence parce qu'il est impossible au sein d'un groupe que les gens réprouvent avec une indignation extrême des agissements fréquents. L'hérésie protestante étant condamnée avec force par la majorité catholique du XVI^e siècle, nous sommes autorisés à penser que c'était, pour l'époque, une forme de déviance. Mais à partir du moment où un pourcentage croissant d'Allemands ou d'Anglais s'affirment protestants, le protestantisme devient de moins en moins déviant. Plus les adolescents sont nombreux à fumer occasionnellement un « joint » de marijuana, moins cette conduite paraîtra condamnable, moins elle sera déviante. Une activité quelconque ne peut pas être à la fois habituelle et déviante. La déviance au sens sociologique rejoint la déviance au sens statistique d'écart de la tendance centrale d'un groupe avec cette différence que ce qui est sociologiquement déviant est nécessairement désapprouvé. La déviance est une différence négativement perçue. La nécessaire relation entre déviance et rareté tient non seulement à ce qu'il est difficile de réprouver fortement des pratiques courantes, mais aussi à ce que les majorités finissent tôt ou tard par imposer leur critère de normalité.

Relativité et universalité de la déviance

[Retour à la table des matières](#)

Pour souligner la relativité des critères à partir desquels nous distinguons le juste de l'injuste, Pascal écrivait : « le larcin, l'inceste, le meurtre des enfants et des pères, tout a eu sa place entre les actions vertueuses » (p. 152). Aujourd'hui la relativité de la déviance est un des lieux communs de la sociologie.

Il importe d'abord d'éviter certaines confusions. Quand on dit de la déviance qu'elle est relative, cela peut vouloir dire trois choses fort différentes :

1/ Un acte sera condamné s'il est posé dans telle situation et il ne le sera pas dans d'autres circonstances. Soit un homme et une femme en train de faire l'amour. Cette activité paraîtra tout à fait normale si les ébats du couple se déroulent dans une chambre à coucher et si la femme est consentante. Elle sera jugée indécente si la copulation se fait en plein jour dans un parc public. Enfin, si la femme n'est pas consentante, l'homme risque d'être poursuivi pour viol. Il va de soi que l'on ne peut isoler un acte de la situation dans laquelle il se produit si on veut en découvrir le sens et la qualité propres.

2/ Un acte sera ou non déviant selon le statut ou le rôle de son auteur. Dans une société où le suicide est réprouvé, il pourra cependant arriver qu'un capitaine qui a accepté de périr lors du naufrage de son navire soit décoré à titre posthume. Tuer est un crime extrêmement grave, mais pas pour le soldat en temps de guerre.

3/ Finalement, la déviance d'un acte sera relative au contexte normatif dans lequel il est posé. Ce qui est condamné, au sein d'une culture ou à une époque, est très souvent toléré ailleurs ou en d'autres temps. Il importe de s'étendre un peu sur cet aspect du problème à cause de son importance dans les débats contemporains.

Les drogues qui sont aujourd'hui hors la loi semblent avoir été fort bien acceptées en d'autres temps. Les Arabes ont toléré la consommation du haschisch pendant des siècles. Durant le XIXe siècle et au début du XXe siècle, la morphine était utilisée comme médicament mais aussi pour ses effets psychoactifs. Aux États-Unis, on estime qu'entre 200 000 et 500 000 morphinomanes entretenaient leur dépendance au début du siècle par des médicaments vendus en pharmacie. Parmi eux, il se trouvait plusieurs médecins (Clausen, 1971, p. 185-187). Par la suite, une campagne dénonçant la narcomanie débouche, en 1914, sur une loi qui ferme l'accès légal aux opiacés et pousse les narcomanes dans l'illégalité. Les attitudes sociales vis-à-vis du tabac ont connu aussi de fortes fluctuations. Il y a deux siècles, plusieurs pays, dont la Russie, édictaient des lois très dures visant à réprimer le tabagisme, Puis la tolérance vint. Enfin, depuis quelques années, on note un regain de l'intolérance à la cigarette, surtout en Amérique du Nord. Autrefois, l'Église catholique refusait la sépulture chrétienne à celui qui s'était suicidé et les autorités civiles confisquaient ses biens. Avec l'allongement de la vie, nous devenons de plus en plus tolérants vis-à-vis du suicide, surtout s'il est le fait de vieillards. Dans certaines provinces du sous-continent indien, quand un homme puissant mourait, sa veuve était dans l'obligation de le suivre dans la mort.

Le relativisme - c'est-à-dire la position d'après laquelle normes et valeurs sont variables et dépendent de chaque société - est une attitude nécessaire au sociologue qui veut comprendre un groupe qui n'est pas le sien. Il fait partie de son bagage méthodologique. Le chercheur en a besoin pour éviter de juger les diverses cultures à travers le prisme de son propre système culturel. Mais de là à conclure que tout est relatif il y a un pas qu'il faut hésiter à franchir. Si on accepte que tous les êtres humains appartiennent à la même espèce, on ne saurait exclure la possibilité qu'il y a quelque chose d'universel dans les attitudes des membres de l'espèce vis-à-vis de la déviance.

L'existence de jugements créateurs de déviance est un fait universel en ce sens que, dans tous les groupes humains connus, il s'est trouvé des conduites blâmées et sanctionnées. Si la nature de ce qui est traité comme de la déviance varie énormément, le phénomène de la déviance est présent partout. Dans un passage bien connu traitant de la distinction entre le normal et le pathologique, Durkheim (1895, p. 65

s.) rappelait qu'on trouve, dans toutes les sociétés humaines, des hommes qui s'attirent la répression pénale. Le crime lui apparaissait comme un fait de sociologie normale, car il fait partie intégrante de la vie en société. Dans la mesure où la solidarité sociale demande que tous partagent certains sentiments collectifs, la tolérance des actes qui les heurtent mettrait en cause un ciment social essentiel. Comme il est impossible que tous les membres d'un groupe partagent les sentiments collectifs avec la même force, il s'en trouvera quelques-uns qui poseront des actes jugés offensants par les autres et qui se verront infliger une sanction pénale. Un argument semblable vaut pour la déviance. Au fil de l'interaction des individus, émergent des attentes réciproques, des valeurs partagées et des normes, c'est-à-dire des règles qui fixent ce que chacun « doit faire, doit admettre et peut exiger » (Weil, 1956, p. 36). Les hommes n'étant pas tous identiques, il est inévitable que certains passent outre à certaines règles. Et alors ceux qui sont convaincus de leur nécessité ne pourront pas s'abstenir de manifester leur réprobation. La sanction imposée au déviant n'est que la conséquence de l'attachement à une norme sociale. La déviance est l'autre face de la norme.

L'universalité de la déviance n'est pas seulement formelle. Elle apparaît aussi dans un petit nombre d'actes qui, sauf de très rares exceptions, ont été partout et toujours prohibés. Les conduites universellement réprimées sont au nombre de quatre (Clifford, 1977 ; Cohen, 1966, p. 35 ; Cusson, 1983, p. 294-296) :

- 1/ *l'inceste* entre mère et fils, entre père et fille et entre frère et sœur ¹ ;
- 2/ *l'enlèvement et le viol* d'une femme mariée ;
- 3/ *le meurtre*, plus précisément, l'acte de tuer volontairement un membre de son propre groupe ;
- 4/ *le vol*.

¹ L'Égypte antique nous apporte l'exception la mieux connue à cette règle. Dans la famille pharaonique, le mariage entre frère et sœur était légitime et, de fait, plusieurs pharaons épousèrent très officiellement leur sœur. Cependant, le mariage du pharaon avec sa mère ou sa fille restait prohibé.

Les jugements créateurs de déviance apparaissent partout où les êtres humains sont en interaction durable, et, partout, on s'entend pour introduire formellement un même petit noyau d'actes.

Dans les sociétés pluralistes, les controverses sur le juste et l'injuste, sur l'acceptable et l'inacceptable et sur le bien et le mal sont si nombreuses et si vives qu'on finit par croire que tout, absolument tout, est relatif C'est oublier les questions qui sont exclues du débat. L'inceste père-fille devrait-il être toléré ? Faut-il décriminaliser le meurtre, le viol, le vol ? Ces questions ne sont pas sérieusement débattues parce que nulle personne sensée doute de la réponse.

La déviance comme construction sociale

[Retour à la table des matières](#)

Dans un passage maintes fois cité, Becker (1963, p. 8) écrivait : « Les groupes sociaux créent la déviance en édictant des règles dont l'infraction constitue la déviance et en appliquant ces règles à des individus qui sont étiquetés comme "outsiders". » Ce texte se prête à deux interprétations. Selon la première, l'existence même de la déviance présuppose des règles et des jugements posés sur ceux qui les transgressent. Ce point est indiscutable : il découle de la définition même de la déviance. Selon la deuxième interprétation, la déviance est une création artificielle parce qu'elle est le produit d'un processus de définition arbitraire. C'est cette conception qui a prévalu chez des criminologues comme Landreville (1986, p. 20) et parmi bon nombre de sociologues de la déviance, notamment Douglas et Walker (1982, p. 23). Selon eux, nul comportement n'est intrinsèquement déviant ; il ne le devient que si on décide de lui apposer cette étiquette. Un groupe en position de force isole un acte, il le reconstruit de telle manière qu'il apparaît répréhensible ou pathologique et, au bout de la ligne, on obtient une perversion, un crime, une immoralité sexuelle, une toxicomanie, etc. La subjectivité de ce processus de reconstruction est soulignée. Un individu ne devient déviant que parce que son comportement a fait l'objet d'une certaine interprétation assortie de jugement

de valeur. C'est ce qui faisait dire à Simmons (1969) que la déviance, comme la beauté, est dans les yeux de celui qui la regarde.

Selon cette conception, le pouvoir est à la fois la condition et l'enjeu de la création de déviance. Il faut occuper une position dominante pour réussir à imposer sa propre conception du bien et du mal, du normal et du pathologique. Simultanément, l'étiquetage peut servir, au cours des luttes pour le pouvoir, à discréditer et marginaliser l'adversaire. Un candidat à la présidence des États-Unis est perdu si on réussit à lui apposer l'étiquette de fornicateur.

Dans *Surveiller et punir*, Foucault (1975) présente une thèse qui s'inscrit dans cette vision des choses. Il suggère que la véritable fonction de la prison n'est pas de supprimer les infractions, mais d'en assurer la gestion en opérant une distinction entre illégalisme et délinquance.

« Au constat que la prison échoue à réduire le crime, il faut peut-être substituer l'hypothèse que la prison a fort bien réussi à produire la délinquance, type spécifié, forme politiquement ou économiquement moins dangereuse - à la limite utilisable - d'illégalisme ; à produire les délinquants, milieu apparemment marginalisé mais centralement contrôlé ; à produire le délinquant comme sujet pathologisé » (p. 282).

En effet, poursuit Foucault, le délinquant qui sort de prison est relativement inoffensif : fiché, contrôlé par la police, isolé, présenté comme redoutable, il est réduit à retrouver ses semblables et à se rabattre vers des formes artisanales d'illégalismes ; à l'occasion, il peut servir d'indicateur, de mouchard, ou d'agent provocateur. Simultanément, en dirigeant l'attention vers la délinquance - illégalisme devenu voyant -, la prison permet de laisser dans l'ombre les infractions que l'on préfère tolérer. La pénalité devient alors « une manière de gérer les illégalismes, de dessiner les limites de la tolérance, de donner du champ à certaines, de faire pression sur d'autres » (p. 277).

L'argument de Foucault repose sur l'idée selon laquelle la prison n'a aucun effet sur la criminalité. Bien que cette thèse soit bien reçue dans certains milieux, elle est loin d'être démontrée. On ne peut pas, comme le fait Foucault, imputer la croissance du crime au XIXe siècle

à l'échec de la prison puisque la probabilité de l'incarcération pour un crime donné a eu tendance à baisser durant le XIXe siècle (et aussi durant le XXe siècle d'ailleurs).

Les travaux les plus rigoureux (Par exemple, Sampson, 1986) montrent que, toutes autres choses étant égales par ailleurs, la criminalité varie en raison inverse de la probabilité de l'incarcération. La thèse de l'échec de la prison ne fait l'unanimité ni parmi les chercheurs ni parmi les praticiens de la justice. Ces derniers ne sont pas mécontents d'avoir à leur disposition la solution carcérale quand ils ont à juger de grands criminels. Et ils prononcent des peines de prison ferme non seulement pour dissuader ou pour neutraliser des criminels apparemment dangereux, mais aussi pour exprimer leur réprobation devant des crimes si graves qu'une peine moindre que l'incarcération apparaîtrait comme de la complaisance.

Comme Il explique Boudon (1986), Foucault commet une erreur de méthode quand il explique le maintien de la prison par une fonction non voulue qui aurait été de fabriquer cette forme commode d'illégalisme qu'est la délinquance. Et si cette fin fut voulue, le secret en fut fort bien gardé. Mais il est peu vraisemblable que la « véritable » fin d'une institution aussi importante et aussi discutée que la prison soit restée cachée pendant plus d'un siècle.

Si la déviance n'est rien d'autre que la conséquence de jugements de valeur gratuits et de décisions arbitraires, elle n'aura ni réalité propre ni spécificité. L'intérêt scientifique d'une discipline consacrée à l'étude de la déviance apparaît donc nul. On comprend alors le déclin de la criminologie et de la sociologie de la déviance au cours des années soixante-dix. Elle fut alors supplantée par la sociologie de la réaction sociale. Il était normal que l'on se désintéresse d'un objet qui apparaissait factice et dépourvu de consistance. Le champ fut donc évacué par plusieurs. Mais comment définir la réaction sociale si ce n'est en référence à cette déviance dont on dit qu'elle n'a pas de réalité propre ? Une étude interactionniste de la déviance et des réactions qu'elle provoque est possible à la condition de pouvoir définir l'un et l'autre terme et à la condition que l'un et l'autre aient suffisamment de réalité pour qu'il y ait action réciproque. Si la déviance est un pur construit social et si le déviant n'est que le produit de l'étiquetage, l'ob-

jet se dissout dans la réaction sociale et il ne reste plus que cette dernière à étudier. Mais on se donne alors un bien curieux sujet d'étude : l'action d'un groupe qui crée de toutes pièces ses propres ennemis pour ensuite les pourfendre ; les charges de Don Quichotte contre de purs fantasmes.

Sens ou non-sens de la réaction sociale

[Retour à la table des matières](#)

Tout naturellement, la plupart des sociologues de la déviance ont été conduits à voir la réaction sociale avec les yeux des déviants qu'ils étudiaient. Pour écrire son livre *Asylums*, Goffman (1961) fréquente pendant un an un hôpital psychiatrique ; il fraternise avec les patients et tente de découvrir comment ceux-ci perçoivent l'institution. C'est à partir du cadre de référence des malades que son livre est écrit. H. Becker fut, durant sa jeunesse, musicien de danse et, à l'occasion, il fumait un peu de marijuana avec ses collègues. C'est la description de ce milieu qui devait donner *Outsiders* en 1963. Un bon nombre d'ouvrages en sociologie de la déviance sont fondés sur des entrevues réalisées auprès de délinquants, d'homosexuels, de prostituées, etc., et tentent de présenter leur vision des choses. Dans ces conditions, il n'est pas très surprenant que les sujets ainsi étudiés soient présentés en termes soit sympathiques, soit neutres. A cet effet, le mot déviant lui-même est fort utile. Il y en a bien d'autres qui servent à minimiser les problèmes que pose la déviance : infracteur, situation problème, acte censé indésirable, culture de la drogue... Mais la neutralité qui sied si bien à l'homme de science est réservée au déviant. Quand vient le moment de décrire la réaction sociale, les jugements de valeur fusent : elle serait gratuite, partielle, subjective, discriminatoire, répressive, intolérante. Archer (1985, p. 751) évoque la réaction victorienne à la déviance sexuelle en des *termes qui ne sont pas précisément neutres : elle aurait été fiercely monogamist, narrowly procreative*. L'assimilation d'une réaction quelconque à une chasse aux sorcières est une technique rhétorique communément utilisée dans cette littérature. Comme le souligne Gassin (1988, p. 52), en criminologie, cette atti-

tude aboutit à une banalisation du crime et à une dramatisation de la réaction sociale.

L'intérêt de la sociologie pénale est limité si celle-ci se contente de ressasser les jugements des déviants sur les jugements créateurs de déviance. Heureusement les travaux portant directement sur les réactions sociales ont contribué à élargir notre perspective. C'est ainsi qu'en criminologie, on a multiplié les recherches sur les décisions de dénoncer un crime, sur les décisions policières, sur les décisions d'entamer des poursuites et sur le choix de la peine. (Un excellent bilan de ces travaux a été publié sous forme de livre par Gottfredson et Gottfredson en 1980). Les résultats de ces recherches sont remarquablement convergents. Ils permettent d'avancer que les décisions pénales sont généralement prises en tenant compte de trois facteurs.

1/ Plus le délit est grave, plus il est probable que la victime le rapporte à la police, que le policier arrête le suspect et que le juge prononce une peine sévère. Signalons aussi que les recherches sur la perception de la gravité de divers délits concluent que, d'une classe sociale à l'autre, et d'un pays à l'autre, il existe un consensus marqué dans la perception de l'ordre de gravité des crimes allant de l'assassinat au vol le plus bénin (Sellin et Wolfgang, 1964 ; Normandeau, 1970 ; Miethe, 1982).

2/ Plus les antécédents judiciaires d'un délinquant sont importants, plus la probabilité de l'arrestation et de la poursuite sera élevée. À l'étape de la sentence, la sévérité de la peine est fortement influencée par les délits passés. En d'autres termes, les récidivistes sont traités plus durement que les délinquants primaires.

3/ On est plus enclin à la tolérance et à la clémence quand le délinquant est un parent ou un ami de la victime que lorsqu'ils sont des étrangers l'un pour l'autre.

Bref, les délits qui suscitent les réactions les plus vives de la part des citoyens, des policiers et des magistrats se distinguent par l'importance des préjudices qu'ils causent. Par ailleurs, les délinquants qui ont les plus fortes chances d'être étiquetés et punis sont ceux qui n'en sont pas à leurs premières armes et qui s'en prennent à des inconnus. La

réaction pénale n'est pas toujours gratuite et artificielle. Bien souvent elle procède d'une volonté de faire face à des agissements qui posent des problèmes sérieux ou à des individus qui transgressent les lois de façon répétée dans un contexte où les pressions des proches ne peuvent s'exercer.

La déviance n'est pas une construction sociale tout à fait fantaisiste. La plupart du temps, les jugements créateurs de déviance sont des réactions à des actes qui victimisent autrui, qui perturbent sérieusement les proches du déviant ou qui affectent gravement le déviant lui-même. Il existe bel et bien un « donné » antérieur au « construit ». Le suicide n'est pas seulement un acte que de bonnes âmes ont décidé de réprouver, c'est d'abord un acte d'autodestruction. Le viol n'est pas seulement une infraction au Code pénal, c'est aussi un attentat qui laisse de graves séquelles. La narcomanie n'est pas seulement la consommation d'une drogue illicite, c'est aussi l'absorption d'un poison qui a des effets dévastateurs sur le narcomane. Ceci dit, les réactions à la déviance ne sauraient être réduites à des considérations utilitaires. Une agression non provoquée ne choque pas seulement la victime, elle indigné aussi les tiers qui ne sont pas directement touchés.

L'unité et la diversité du phénomène

[Retour à la table des matières](#)

La première difficulté sur laquelle bute le sociologue qui cherche les causes de la déviance porte sur l'objet même de son explication : les divers actes déviants procèdent-ils d'une causalité commune ? La définition sociologique de la déviance étant essentiellement formelle, une réponse positive ne va aucunement de soi. Et, a priori, une telle réponse est peu vraisemblable. Comment des conduites aussi différentes les unes des autres que le vol, la prostitution, l'agression, ou la toxicomanie pourraient-elles procéder des mêmes causes ? Et pourtant on ne peut pas l'exclure complètement quand on voit jusqu'à quel point diverses formes de déviance ont tendance à s'agglutiner.

C'est ainsi que la déviance scolaire va de pair avec la délinquance juvénile ; les corrélations entre ces deux variables sont si fortes qu'on a peine à les dissocier. À l'école, les jeunes délinquants sont indisciplinés, agités, tricheurs ; ils sont souvent expulsés de la classe ou de l'école et ils font l'école buissonnière (S. et E. Glueck, 1950 ; Malewska et Peyre, 1973 ; West et Farrington, 1973 ; Fréchette et LeBlanc, 1987).

Les délinquants récidivistes ne sont que rarement des spécialistes. Pour la plupart, ils passent sans transition du vol bénin au vol grave, du vandalisme aux voies de fait, du viol à la vente de drogues. On a parlé à ce propos de polyvalence, de versatilité, de polymorphisme. Ce trait explique pourquoi les criminologues n'ont pas réussi à s'entendre sur une typologie de délinquants fondée sur la nature du délit. Les individus qui s'adonnent au vol commettent souvent des agressions et ils ne dédaignent pas le trafic de drogue ou, à l'occasion, le viol (West et Farrington, 1977, p. 107 ; Conklin, 1981, p. 354 ; Klein, 1984 ; Fréchette et LeBlanc, 1987, pp. 118-128).

L'étroitesse du rapport qui lie la délinquance et les toxicomanies (incluant l'alcoolisme) est un des faits les mieux établis de la criminologie. Pas moins de 78% des détenus des pénitenciers américains ont déjà utilisé une drogue illégale quelconque ; le pourcentage équivalent dans la population générale est de 37%. On trouve aussi parmi ces mêmes détenus trois fois plus d'alcooliques que parmi les Américains moyens (US Department of Justice, 1988). Chez les délinquants, l'alcoolisme est un facteur de récidive. Les jeunes délinquants sont plus nombreux que leurs camarades qui respectent la loi à consommer de la drogue et à abuser de l'alcool. Dans les questionnaires d'autoconfession, les corrélations entre le vol et la consommation de drogues sont toujours positives (West et Farrington, 1977, pp. 45-54 ; Caplan, 1973, p. 232 ; Ross et Lightfoot, 1985, pp. 20-21). Depuis quelques années, les policiers de certaines villes américaines ont fait des analyses d'urine d'individus arrêtés pour des délits sérieux non directement reliés à la drogue. Il en ressort qu'entre 58 et 74% d'entre eux ont des résidus de cocaïne ou d'héroïne dans leur organisme (Kaplan, 1988). Deux détenus américains sur cinq reconnaissent qu'ils étaient sous l'influence d'une drogue illégale ou qu'ils étaient ivres au moment de commettre leur délit. La fréquence de l'activité criminelle fluctue avec

le niveau de consommation d'héroïne (Gropper, 1985 ; US Department of Justice, 1988).

L'idée selon laquelle il y aurait une relation inverse entre le *suicide* et l'*homicide* a fait couler beaucoup d'encre, pour être finalement réfutée par Durkheim (1897, p. 386 s.). Souvent les taux de suicides varient indépendamment des taux d'homicides ; cependant, aux États-Unis, on observe d'assez étroites relations entre ces deux types de déviance. Le groupe qui a le taux le plus élevé d'homicides, à savoir celui des jeunes Noirs de sexe masculin vivant en milieu urbain, a aussi les taux de suicides les plus élevés. Entre 1920 et 1980, la courbe des suicides et celle des homicides évoluent parallèlement (Chesnais, 1981, p. 203 ; Hendin, 1982, p. 86 ; Holinger *et al.*, 1987, p. 86).

Les rapports entre la toxicomanie et le suicide sont aussi relativement étroits. Les suicides et les tentatives de suicide sont très fréquents chez les individus qui abusent de psychotropes (Diekstra et Moritz, 1987, p. 22).

Il ne s'agit pas de suggérer que toutes les formes de déviance vont de pair, car il s'en trouve qui évoluent indépendamment les unes des autres. C'est notamment le cas de la maladie mentale et du vol dont les liens semblent fort ténus. On pense aussi au sectarisme religieux qui semble participer d'une autre dynamique que les types de déviance qui ont été évoqués plus haut. La tendance de diverses déviances à s'agglutiner vaut surtout pour le vol, la violence, la toxicomanie, l'alcoolisme et le suicide.

Plusieurs raisons expliquent cette attraction des déviances les unes par les autres. Le vol va de pair avec la violence parce que cette dernière est un moyen rapide de s'approprier le bien d'autrui et parce que certaines victimes sont prêtes à recourir à la force pour défendre leurs possessions. L'alcool réduit les inhibitions ; il n'est donc pas surprenant que les ivrognes tiennent des propos blessants et en viennent à infliger des coups et blessures. Un toxicomane devient facilement revendeur de drogues ; s'il appartient à un réseau, il peut être entraîné dans une succession de règlements de compte. Des recherches réalisées à New York, Baltimore et en Californie attestent que la fréquence des vols fluctue avec le niveau de la toxicomanie, ce qui permet de

penser qu'une forte consommation d'héroïne agit comme un accélérateur sur l'activité de vol. Par exemple, les narcomanes de Harlem qui absorbent de l'héroïne quotidiennement commettent cinq fois plus de vols qualifiés et de cambriolages que les consommateurs irréguliers. Quand un héroïnomane délinquant a réduit son niveau de consommation de drogue, le nombre de délits contre la propriété qu'il commet annuellement baisse substantiellement (Gropper, 1985 ; us Department of justice, 1988, p. 50). Cependant, dire que la drogue conduit au crime n'est qu'une vérité partielle, car la plupart des narcomanes américains arrêtés par la police avaient débuté leur activité délinquante *avant* d'avoir consommé de la drogue (US Department of Justice, 1988, p. 51), Il est probable que les liens très étroits entre la toxicomanie et le vol ne soient pas seulement dus au fait que l'une cause l'autre, mais aussi à des facteurs communs agissant sur l'une et l'autre. Cette hypothèse gagne en vraisemblance quand on sait que les recherches comparant des groupes de délinquants toxicomanes et de délinquants non toxicomanes ne permettent pas de déceler des différences significatives sur les plans de la personnalité, des attitudes et de la vie familiale (Bennett, 1986, p. 86).

Les trois faits que l'on vient de rapporter, à savoir, premièrement, la polyvalence des délinquants récidivistes, deuxièmement, les rapports très étroits entre la déviance scolaire et la délinquance juvénile, et troisièmement, les corrélations entre le vol, l'agression, le suicide et la toxicomanie donnent à penser qu'il existe chez certains individus une prédisposition à la déviance qui se manifeste par des transgressions polymorphes.

Les criminologues ont réalisé de multiples recherches au cours desquelles ils comparaient des délinquants et des non-délinquants. Il en ressort qu'il existe des différences interindividuelles assez marquées et relativement stables dans la propension à commettre divers délits. La stabilité de ces différences est suffisamment élevée pour que l'on puisse prédire la récidive jusqu'à un certain point. Si on admet que les individus qui ont un fort penchant au crime ont aussi tendance à être déviants ailleurs que dans le domaine de la délinquance comme telle, il paraît légitime de parler de *penchant à la déviance* pour désigner cette propension relativement stable à poser des actes déviants très divers qui caractérise certains individus. C'est toute une tradition

de recherche en criminologie qui nous force à conclure qu'il existe chez certains individus une virtualité diffuse susceptible de s'actualiser dans un grand nombre de conduites réprouvées incluant les différentes manifestations de la délinquance, la toxicomanie, la violence et le suicide ; ce penchant à la déviance est d'une intensité très variable d'un individu à l'autre.

Une des tâches de la théorie de la déviance est de rendre compte de ce penchant qui se traduit par des transgressions polymorphes. Cependant l'explication qui en sortira sera, à coup sûr, aspécifique. Il semble impossible de proposer une théorie qui rendrait compte d'une prédisposition diffuse à la déviance et, du même souffle, de manifestations aussi différentes que le vol, l'agression, le suicide ou l'abus de drogue. Comme ces actes sont intrinsèquement différents les uns des autres, des explications spécifiques sont souhaitables. Deux niveaux d'interprétation doivent donc être distingués ; au premier, il s'agira de dire pourquoi certains individus sont portés plus que d'autres à transgresser les normes sociales. Au second, il s'agira de rendre compte du fait que, dans telle ou telle circonstance, ce penchant se fixe sur un type particulier de transgression. Cette distinction est nécessaire parce que, vraisemblablement, les variables associées à une prédisposition générale à la déviance ne sont pas celles qui sont à l'origine de ses manifestations particulières. La méthode qui sera privilégiée au premier niveau d'interprétation sera de découvrir les caractéristiques des individus qui se distinguent par une activité déviante fréquente. Le choix du type de déviance importe assez peu à cette étape, car les unes et les autres sont considérées comme des symptômes sensiblement équivalents d'un même état fondamental. Au second niveau d'interprétation, il importe d'abord d'isoler un type homogène et bien spécifique de déviance ; ensuite, on analyse le processus qui conduit les individus portés à la déviance à opter pour ce type de transgression et non pour tel autre.

La théorie sociologique qui, à l'expérience, s'est avérée la plus éclairante pour comprendre le penchant à la déviance est la théorie du contrôle social. Durkheim en avait jeté les bases dans *Le suicide*. Pour l'essentiel, elle revient à dire qu'une intégration sociale insuffisante libère l'individu de l'influence socialisante de son entourage, ce qui

affaiblit sa motivation à fournir l'effort nécessaire pour respecter les normes sociales.

Quand vient le moment de rendre compte des fluctuations d'une forme de déviance très particulière, il est indiqué d'examiner les circonstances immédiates qui encouragent l'apparition du comportement en question. Pour en appréhender le sens, le chercheur se laisse guider par le paradigme actionniste (appelé aussi l'analyse stratégique). Ici, l'acte déviant est conçu comme le résultat d'une décision prise par des individus soucieux de maximiser leurs satisfactions. On cherche le sens de tel type de vol, d'agression ou de suicide dans les résultats que visent leurs auteurs. Ces actes sont alors envisagés comme des moyens mis au service d'une fin, comme les solutions d'un problème ou comme les éléments d'une stratégie.

Le paradigme actionniste n'est pas une théorie au sens strict. Il se contente de proposer au sociologue quelques principes généraux qui devraient l'aider à rendre compte de la déviance spécifique qu'il étudie. Il suggère quelques-unes des questions qu'il pourrait se poser, la principale pouvant être formulée dans les termes suivants. Comment les circonstances dans lesquelles sont posés tels actes déviants déterminent-elles la balance des avantages et des inconvénients des options qui se posaient à leurs auteurs ?

Le plan des deux parties qui suivent découle de la position qui vient d'être prise. La première sera consacrée à la contribution de la théorie du contrôle social à l'étude du penchant à la déviance. La seconde traitera du paradigme actionniste.

LA THÉORIE DU CONTRÔLE SOCIAL

« Le suicide » de Durkheim

[Retour à la table des matières](#)

La publication, en 1897, du *Suicide* de Durkheim apparaît rétrospectivement comme la première étape de la constitution de la théorie du contrôle social. L'organisation de l'ouvrage repose sur l'hypothèse qu'il existe trois types principaux de suicide, chacun ayant sa causalité propre : le suicide égoïste, le suicide altruiste et le suicide anémique. Dans une note infrapaginale, Durkheim évoque un quatrième type : le suicide fataliste, celui que commettent les esclaves et les époux trop jeunes. Dans de tels cas, on se tue parce que l'on est sous un joug intolérable et que l'avenir est irrémédiablement bouché. Cependant, le suicide fataliste paraissait si rare à Durkheim à son époque qu'il ne l'a pas analysé.

Durkheim commence son analyse du suicide *égoïste* en présentant une série d'observations. En Europe, les taux de suicides sont remarquablement bas dans les pays catholiques comme l'Espagne alors qu'ils sont fort élevés dans les pays protestants comme la Prusse. | l'intérieur de la Suisse, de la Bavière et de la Prusse, les cantons ou provinces catholiques ont aussi des taux de suicides inférieurs à ceux des régions où les protestants dominent. Enfin, la fréquence des suicides est faible chez les juifs. Durkheim rend compte de ces variations par le concept d'intégration religieuse. Chez les protestants, l'habitude du libre examen et le fait que l'on compte relativement peu de pratiques et de croyances communes crée une situation où les individus sont moins attachés à leur Église. De leur côté, les juifs sont forcés d'être solidaires parce qu'ils sont entourés de l'animosité générale. L'ouvrage se poursuit par une analyse fouillée des rapports entre le suicide et la famille. Un fait majeur s'en dégage : les gens mariés qui ont des enfants ont des taux de suicides plus bas que les célibataires et les veufs.

Passant à la société politique, le sociologue français démontre que les taux de suicides chutent durant les révolutions et les guerres aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Il apparaît que les grandes commotions politiques stimulent le patriotisme et concentrent les esprits vers un but commun.

Durkheim dégage de ces observations une proposition générale : « Le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration de la société religieuse, domestique et politique » (p. 222). Les membres d'un groupe insuffisamment intégré échappent à son influence et ne se laissent plus guider que par leurs intérêts privés. « Si donc on convient d'appeler égoïsme cet état où le moi individuel s'affirme avec excès en face du moi social et au dépens de ce dernier, nous pourrions donner le nom d'égoïste au type particulier de suicide qui résulte d'une individualisation démesurée » (p. 223).

Comme on peut s'y attendre, le *suicide altruiste* est le contraire du suicide égoïste. Les exemples ne manquent pas. Chez les Esquimaux, le vieillard qui est devenu un fardeau pour la bande se laisse mourir dans le froid. En Inde, il arrivait qu'à la mort du mari ou du maître, la femme et les serviteurs s'immolent le jour des funérailles. En Europe, les militaires - et en particulier ceux qui font partie d'un corps d'élite - ont des taux de suicides remarquablement élevés. Dans tous les cas, il semble que la société exerce une emprise excessive sur l'individu, l'obligeant à renoncer à sa personne propre et lui imposant le sacrifice de sa vie.

Durkheim isole un troisième type de suicide qu'il appelle *anémique*. Il en discerne les premiers signes en étudiant les rapports entre les suicides et les mouvements de la vie économique. Les taux de morts volontaires augmentent non seulement durant les phases de récession mais aussi en période de croissance économique rapide. Dans le commerce et l'industrie - mondes en état d'effervescence constant - les gens se tuent plus souvent, en tous les cas, bien plus souvent que dans le monde de l'agriculture. Les crises qui bouleversent l'ordre familial ont aussi des répercussions sur le suicide. Les veufs et les divorcés se tuent avec une fréquence relativement élevée. La diffusion du divorce dans certains pays européens affaiblit l'institution du mariage et rend la société matrimoniale moins capable de réglementer la

vie passionnelle, d'où sursuicidité. Ces faits seraient révélateurs d'un état d'anomie. Si l'influence régulatrice de la société cesse de s'exercer, l'individu ne saura trouver en lui-même les raisons de s'imposer des limites ; emporté par des désirs insatiables, il risque à tout moment de sombrer dans la démesure. En temps normal, la société fixe une limite aux aspirations de chacun. Or, cette action régulatrice du groupe social ne peut s'exercer durant les périodes de changements rapides comme lors d'une crise de croissance ou lors d'une récession ou au cours d'un divorce ou encore, dans le climat d'ébullition qui caractérise le monde de l'industrie. L'anomie est précisément cet état de dérèglement qui fait sombrer l'individu dans le « mal de l'infini ». Ne sachant plus quelle borne fixer à ses désirs, il poursuit une quête sans issue au cours de laquelle il accumule les échecs et les déceptions. L'idée d'en finir avec la vie risque de lui apparaître un jour comme le seul moyen de se reposer de cette course exténuante.

La postérité du « Suicide »

[Retour à la table des matières](#)

Le suicide continue de susciter débats et commentaires parmi les sociologues, mais son actualité tient surtout au fait qu'il est à l'origine d'une tradition de recherche qui, de proche en proche, finit par englober la plupart des conduites déviantes qui préoccupent nos contemporains. Un des points les plus chaudement débattus a trait à la validité des statistiques du suicide. Nous ne nous attardons pas ici sur cette question ². Toute l'attention se portera sur les problèmes théoriques

² Les sociologues ont longuement polémique sur la valeur des statistiques du suicide et du crime. La position qui est adoptée ici est qu'elles peuvent nous donner une idée valable des variations réelles de ces deux problèmes sociaux à la condition de prendre toutes les précautions méthodologiques nécessaires. Le lecteur intéressé aux différents points de vue sur les statistiques du suicide pourra consulter Douglas (1967), Gibbs (1971), Baechler (1975), Besnard (1976), Chesnais (1981). Sur les statistiques de la criminalité, il aura une bonne idée de la question en consultant : Sellin et Wolfgang (1964), Gurr (1977), Robert (1977), Gove et al. (1985), Gottfredson (1986), Gassin (1988).

que soulève cet ouvrage et sur la puissance explicative de ses principaux concepts.

Les difficultés de la distinction entre suicide égoïste et suicide anémique. Plusieurs commentateurs ont marqué leur scepticisme devant la distinction entre le suicide égoïste qui serait lié à un défaut d'intégration sociale et le suicide anémique qui découlerait d'un manque de régulation. Durkheim reconnaissait que ce sont là « deux aspects d'un même état social » (p. 325). Il continuait en ces termes « Il est même presque inévitable que l'égoïste ait quelque aptitude au dérèglement car, comme il est détaché de la société, elle n'a pas assez de prise sur lui pour le régler » (id.). L'étroitesse des rapports entre ces deux dimensions pose de sérieuses difficultés au chercheur qui veut les mesurer. Comment trouver un indicateur d'un défaut d'intégration qui ne soit pas en même temps une mesure de l'anomie ? Le divorce, pour ne prendre qu'un exemple, a certainement des répercussions autant sur l'intégration que sur la régulation.

Il se pourrait que Durkheim n'ait pas été parfaitement cohérent avec lui-même quand il opérait, comme à regret, cette séparation entre égoïsme et anomie. En effet, selon une de ses intuitions majeures, la contrainte est au cœur du phénomène social. Vivre en société et être soumis à sa puissance impérative sont deux expériences indissociables. Si, comme le pense Durkheim, les rapports sociaux sont nécessairement normatifs, on ne voit pas comment l'intégration et la régulation pourraient varier indépendamment l'une de l'autre.

Les tribulations de l'anomie. Les commentateurs les plus rigoureux du *Suicide* ont maintenant tendance à être d'accord sur le fait que l'anomie est un concept équivoque qui introduit beaucoup de confusion dans l'analyse de la déviance. Comme le souligne Besnard (1987), l'anomie comporte tellement d'ambiguïté qu'il a été possible à Merton (1938) de l'incorporer dans une théorie qui n'a pratiquement rien à voir avec la théorie durkhémienne.

S'il est vrai que les dépressions économiques s'accompagnent d'une hausse des suicides, on n'a pas besoin de la notion d'anomie pour comprendre ce phénomène. Par contre, Halbwachs (1930) puis Henry et Short (1954, p. 42-3) ont contredit Durkheim en montrant que les

périodes de croissance économique rapide (les « crises de prospérité ») ne s'accompagnent pas d'une croissance des suicides ; au contraire, les suicides ont alors tendance à baisser. Ainsi les faits que Durkheim croyait pouvoir expliquer par l'anomie, soit ne sont pas corroborés, soit peuvent s'expliquer plus parcimonieusement. Avec le recul, il semble bien que ce chapitre de l'œuvre du grand sociologue nous ait conduits dans une impasse.

Par contre, sa *théorie de l'intégration sociale* vieillit beaucoup mieux. Aujourd'hui encore, les pays de tradition protestante ont des taux de suicides beaucoup plus élevés que les pays catholiques (nous y reviendrons). En temps de guerre, la fréquence des suicides baisse aussi bien au XXe siècle qu'au XIXe siècle (Baechler, 1975, p. 450-451 ; Chesnais, 1981, p. 183). Le mariage continue de donner aux conjoints une réelle immunité contre le suicide : sauf entre 15 et 19 ans, les personnes mariées se tuent plus rarement que les veufs, les divorcés ou les célibataires. Le fait d'avoir des enfants fait encore plus baisser les taux (Henry et Short, 1954 ; Gibbs, 1971 ; Chesnais, 1981, p. 179-190 ; Charron, 1981, p. 56 ; Davidson et Philippe, 1986). Le concept d'intégration familiale pourrait aussi nous aider à comprendre les suicides des jeunes gens. Effectivement, on constate que les adolescents qui se tuent appartiennent généralement à des familles éclatées : divorce, absence du père, carence parentale... (Baechler, 1975, p. 344).

La théorie de l'intégration nous permet de prédire que tout événement qui désinsère les individus de leur groupe sera suivi d'une hausse des morts volontaires. Les individus qui sont en mobilité descendante présentent des taux de suicides assez élevés : le déclassement isole (Porterfield et Gibbs, 1960). | l'échelon le plus bas de la stratification sociale, on se tue plus souvent qu'à tous les autres niveaux (Chesnais, 1981, pp. 245-246). En effet, dans le sous-prolétariat, le réseau social est généralement très peu étendu.

Henry et Short (1954) posent l'hypothèse que la probabilité du suicide et celle de l'homicide varient en raison inverse de la force du système relationnel d'un individu parce que la contrainte sociale peut s'y exercer plus efficacement. L'analyse empirique confirme l'hypothèse : les taux de suicides et d'homicides sont relativement bas chez les gens

maries, en milieu rural et dans les quartiers urbains résidentiels (par opposition aux centres-villes désorganisés et anonymes), donc parmi les individus insérés dans un réseau relationnel dense.

Catholiques et protestants. En cette deuxième moitié du XXe siècle, les différences de taux de suicides qui opposent les pays catholiques et protestants continuent de se manifester comme au XIXe siècle et ce, malgré les progrès de la sécularisation. En 1975 comme en 1875, la plupart des pays traditionnellement catholiques (l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, le Portugal...) ont des niveaux de suicide nettement inférieurs à ceux des pays protestants (RFA, RDA, Danemark...) ³ (Chesnais, 1981, p. 193-194). Il est possible de reprendre ici ce problème pour montrer que l'explication proposée par Durkheim vaut toujours, à la condition d'y introduire une ou deux corrections mineures.

Au début du siècle, on pouvait, comme l'a fait Halbwachs (1930), avancer que la religion comme telle n'a pas grand-chose à voir dans la forte tendance des protestants à se supprimer. Celle-ci s'expliquerait, en réalité, par l'urbanisation et l'industrialisation qui s'étaient réalisées à un rythme plus rapide là où la Réforme a pris racine. Mais à partir du moment où les pays catholiques rattrapent ce retard et que leurs taux de suicides restent bas, il faut trouver autre chose. A une époque où la participation religieuse est faible et où l'influence des Églises s'est amenuisée, on ne saurait cependant surestimer le facteur religieux *stricto sensu*. L'hypothèse qui pourrait le mieux rendre compte des faits serait que la sociabilité qui s'est forgée au fil des siècles dans les sociétés catholiques favorise une meilleure intégration sociale et une plus grande acceptation des transgresseurs que dans les sociétés protestantes.

Durkheim avait bien vu que la religion catholique est plus institutionnelle que les religions luthériennes ou calvinistes. Les prêtres et la

³ Parmi les exceptions, on trouve l'Angleterre. Mais l'Église anglicane qui domine dans ce pays est un compromis entre le luthéranisme et le catholicisme. Durkheim (1897, pp. 160-161) avait montré que l'Église anglicane est plus intégrée que les autres Églises protestantes, que les obligations y sont plus nombreuses et que le respect des traditions y est plus prononcé qu'ailleurs.

hiérarchie y occupent une plus grande place. Les dogmes et les sacrements y sont plus nombreux. Les règles qui se rapportent à la fréquentation religieuse y sont aussi plus contraignantes. La cohésion de la paroisse catholique est favorisée par le souci des autorités de délimiter le territoire paroissial de manière que tous les catholiques puissent aller à la messe le dimanche sans avoir à parcourir une trop grande distance.

Chez les luthériens et les calvinistes, la religion est plus intérieure et plus individualiste. Le protestant a moins de comptes à rendre ; il jouit d'une plus grande indépendance. Il peut profiter de cette autonomie pour entreprendre, innover, s'enrichir. On sait son rôle dans le développement du capitalisme. Mais il peut aussi décider de s'extraire d'une communauté dont l'emprise est de toute manière assez faible.

Catholiques et protestants se distinguent aussi par leurs réactions devant le péché. Si la foi catholique est bardée de dogmes qui ne souffrent pas la discussion publique, leur application est douce pour celui qui avoue ses fautes. Dans la pénombre du confessionnal, la démarcation entre péché mortel et péché véniel ne se discerne pas toujours bien. Et, après tout, la confession est le sacrement du pardon. Chez les luthériens et les calvinistes, on devine une plus grande intransigeance devant le péché et le pécheur. Une telle rigueur est propice à des attitudes de rejet.

Bref, la sociabilité qui s'est développée au fil des siècles dans les paroisses catholiques se caractérise par des interactions fréquentes donnant aux pressions sociales de multiples occasions de s'exercer. Parallèlement, le pardon du pécheur qui reconnaît sa faute prévient la marginalisation des fautifs. Dans une civilisation catholique, un individu risque d'être moins libre de ses mouvements, mais aussi moins seul qu'en milieu protestant. S'il en vient à être tenté d'en finir avec la vie, il aura de meilleures chances de trouver support et réconfort. De son côté, le protestant évolue dans une société ouverte qui lui permet de donner libre cours à son esprit d'entreprise. Mais, privé du cocon protecteur d'une communauté qui, à la fois, le contrôle et le protège, il sera plus sujet à transgresser les règles de son milieu et, alors, il sera en butte à l'intolérance de ses pairs. On peut donc penser que la marginalisation sera plus fréquente là où règne une sociabilité protestante.

Déviances et intégration sociale

Sans donner une extension induite au concept d'intégration, il est possible de montrer qu'il s'applique non seulement au suicide et à l'homicide, mais aussi à la délinquance juvénile et à la toxicomanie. C'est ce qui ressort de recherches variées sur les quartiers urbains à forte criminalité, sur les jeunes délinquants et sur les jeunes gens qui consomment des drogues illégales.

Urbanisation et aires de délinquance

[Retour à la table des matières](#)

Le fait que l'urbanisation s'accompagne de plusieurs formes de déviances est pratiquement devenu un lieu commun de la sociologie. Halbwachs (1930) avait démontré que, durant le XIXe siècle et le début du XXe siècle, partout où la vie urbaine supplante la vie rurale, les taux de suicides passent pratiquement du simple au double. Les rapports entre l'urbanisation et la criminalité sont encore mieux connus : la fréquence des crimes varie en raison directe de la taille des villes. Une importante nuance doit cependant être apportée. Le crime se distribue très inégalement au sein même du territoire urbain. Ce constat a été fait à Chicago par Shaw et McKay (1942). Dans cette ville, on trouve des quartiers qui ont de très fortes concentrations de jeunes délinquants et de criminels, cependant que certains quartiers périphériques ont des taux comparables à ceux des zones rurales. Fait à signaler : la distribution spatiale de la criminalité change très peu durant une période de vingt ans. Les criminologues utilisent l'expression «aires de délinquance» pour désigner ces zones urbaines où se concentrent les délinquants. Or, il se trouve que ces aires présentent aussi les taux de suicides, d'alcoolisme et de toxicomanie particulièrement élevés. De plus, ces secteurs se distinguent par des taux élevés d'individus vivant seuls, de familles monoparentales, de naissances illégitimes, de mobilités résidentielles et de dépendance économique (Brantingham et Brantingham, 1984 ; Reiss et Tonry, éd., 1986). Ces faits permettent de dégager trois conclusions : premièrement, ce n'est pas

tant l'opposition ville-campagne qui importe, mais le phénomène de la concentration de délinquants dans certains secteurs des grandes villes ; deuxièmement, ces zones pourraient tout aussi bien être appelées des *aires de déviance* puisqu'on n'y retrouve pas seulement une forte criminalité, mais aussi des suicides en surnombre et un grand nombre de toxicomanes. Troisièmement, ces zones de déviance souffrent manifestement d'un défaut d'intégration sociale, ce qui est perceptible dans la solitude de ses habitants et dans leur mobilité. Tout indique que les aires de déviance sont des mondes où les rapports sociaux sont pauvres, intermittents, anonymes et distants.

La sociologie de la délinquance juvénile

[Retour à la table des matières](#)

Au milieu du XXe siècle, plusieurs sociologues américains proposent des idées assez semblables à celles qui avaient été élaborées par Durkheim pour expliquer le suicide égoïste, mais cette fois-ci ils veulent rendre compte de la délinquance juvénile (Reiss, 1951 ; Nye, 1958 ; Matza, 1964 ; Reckless, 1967 ; Hirschi, 1969). L'hypothèse centrale du livre de Hirschi, *Causes of Delinquency*, est que la délinquance juvénile découle de l'affaiblissement du lien qui devrait en principe unir l'adolescent à la société. Les composantes de ce lien sont au nombre de quatre : 1/ l'attachement à autrui qui motive l'individu à tenir compte de ses attentes ; 2/ l'engagement de l'adolescent dans un projet académique ou professionnel qui lui donne des raisons d'éviter ce qui pourrait compromettre la réalisation ; 3/ l'implication dans des activités qui lui laissent peu de loisirs, et 4/ la croyance qui est simplement la conviction que les lois devraient être respectées.

Cette conceptualisation devait se révéler utile pour comprendre le sens de toute une série d'observations sur les caractéristiques familiales et scolaires des adolescents qui ont une activité délinquante particulièrement élevée. On a en effet maintes fois établi que ces jeunes gens ne sont pas en bons termes avec leurs parents, que ces derniers sont de piètres éducateurs, étant passifs, inconstants et très peu intéressés à connaître les activités de leur progéniture. Tout récemment, Fréchette et LeBlanc (1987), se fondant sur une série impressionnante

de données empiriques, pouvaient décrire en ces termes les familles de jeunes délinquants récidivistes : « Il règne donc dans ces familles un état de négligence généralisé, les parents n'établissant pas de discipline claire et se montrant plus ou moins intéressés au va-et-vient et à l'évolution de leurs enfants ; en outre les membres sont faiblement liés entre eux et peu préoccupés par leur sort respectif » (p. 155). La situation scolaire des délinquants présente elle aussi des caractéristiques qui trahissent un manque d'intégration : dégoût de l'école, piètres résultats académiques, peu d'intérêt pour les études, absence de projet scolaire, indiscipline, école buissonnière... (Malewska et Peyre, 1973).

Toxicomanie et désinsertion sociale

[Retour à la table des matières](#)

Depuis près de vingt ans, les sociologues mesurent la délinquance juvénile par des réponses à des questionnaires (on parle à ce propos d'autoconfession). Or, ils se sont avisés que les indices de délinquance classique (vol, violence) étaient suffisamment associés aux indices de consommation de drogues comme la marijuana et l'héroïne, qu'on pouvait en faire un indice unique, lequel est étroitement lié négativement aux indicateurs d'intégration sociale (LeBlanc et Biron, 1980 et LeBlanc, 1986). La démarche suivie par Elliott et ses collaborateurs (1985), dans une recherche portant sur la délinquance et la consommation de drogues dans un échantillon national d'adolescents américains est un peu différente, mais conduit à des résultats semblables.

Il est donc clair que la théorie de l'intégration ne vaut pas seulement pour le suicide, mais aussi pour d'autres formes de conduites déviantes. Ceci se comprend aisément dès lors que les diverses manifestations de la déviance ont constamment tendance à s'agglutiner les unes aux autres. Malheureusement, ce que la théorie gagne en extension, elle le perd en spécificité. Par exemple, elle ne peut rendre compte du fait qu'un défaut d'intégration conduit au suicide dans certains cas alors qu'il pousse au vol dans d'autres circonstances.

La contrôle social comme processus

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de voir qu'au fil des ans, s'est constitué un corpus de concepts et d'observations qui s'avère fort utile pour comprendre la déviance. On utilise l'expression « théorie du contrôle social » pour désigner ce corpus (on parle aussi de la théorie de la régulation sociale et aussi de la théorie de l'intégration sociale). Cependant, les sociologues ont, à la suite de Durkheim, tendance à considérer que le contrôle social résulte de l'action d'une entité supra-individuelle - « la société », « le groupe » - sur les membres qui la composent. Il n'est pas nécessaire de postuler l'existence d'une telle totalité pour rendre compte de la conformité ou de la déviance. L'intelligibilité de ces conduites devrait mieux ressortir si nous les concevons comme les résultats de processus qui se déroulent au coeur même de l'interaction sociale. Selon cette perspective, la régulation sociale émerge spontanément des actions posées par des individus qui tentent de s'influencer mutuellement. Ainsi conçu, le *contrôle social sera défini comme l'ensemble des processus par lesquels les membres d'un groupe s'encouragent les uns les autres à tenir compte de leurs attentes réciproques et à respecter les normes qu'ils se donnent* ⁴.

Que l'intégration sociale entretienne d'étroits rapports avec les phénomènes de régulation, ressort avec évidence de ce qui précède. L'intégration sociale est définie par la qualité et la fréquence des relations qui se nouent au sein d'un groupe ainsi que par le degré d'engagement de ses membres dans des activités communes. Un groupe est intégré quand ceux qui le composent se connaissent, se parlent, s'apprécient, s'aident mutuellement et sont engagés dans des activités partagées.

⁴ La théorie du contrôle social qui sera maintenant proposée tient compte des travaux qui viennent d'être résumés et aussi de conceptualisations proposées par Homans (1950a et 1950b), Lemert (1951) et Becker (1963). Elle reprend aussi des idées que j'ai défendues dans *Le contrôle social du crime* (1983).

Le contrôle social est une forme d'influence qui se réalise dans et par les relations interpersonnelles. L'intégration rend possible cette influence en donnant l'occasion à l'un de manifester ses attentes et à l'autre d'y être réceptif. Si je veux rester en bons termes avec mon collaborateur, je ne peux ignorer tout à fait ses attentes à mon égard et réciproquement. Une relation interpersonnelle positive ne saurait durer si chacun des partenaires ne se plie aux attentes de l'autre, du moins à celles auxquelles celui-ci tient vraiment. Le refus d'en tenir compte équivaut à un refus de l'autre et on s'achemine vers la rupture. Si la relation se maintient, les attentes mutuelles ont de fortes chances de se cristalliser en normes, de revêtir un caractère obligatoire. L'obligation fait partie intégrante de tout rapport social qui s'inscrit dans la durée tout simplement parce que la conformité aux attentes de l'autre est nécessaire à la préservation de relations harmonieuses. Des rapports prolongés ne peuvent rester exempts de toute coloration normative tout en restant non conflictuels.

Un comportement perçu comme déviant par un des partenaires de la relation ne peut être répété indéfiniment. Il conduira soit à la rupture, soit à une forme quelconque de tolérance, auquel cas, il cessera d'être déviant. La causalité joue aussi dans l'autre sens : une interaction anémique favorise la déviance. En effet, là où les rapports se distendent, se dégradent ou se dissolvent dans l'indifférence, les pressions sociales perdent leur vertu et les comportements déviants peuvent se manifester sans rencontrer d'obstacle. L'individu socialement désinséré échappe à l'influence d'autrui et il perd facilement le sens de la mesure.

Les réactions à la déviance peuvent susciter un mouvement centripète qui attire le déviant vers le respect de la règle. Elles peuvent aussi déclencher un mouvement centrifuge qui l'éloigne de plus en plus de la normativité. Les recherches sur la délinquance juvénile nous donnent comme une image inversée des réactions à la déviance génératrices de conformité. Les parents de délinquants chroniques ont tendance à être passifs, laissant passer un grand nombre de fautes et négligeant de s'informer des activités de l'enfant ; ils sont inconstants, punissant aujourd'hui ce qu'ils toléraient hier ; ils sont excessifs, explosant périodiquement et rouant de coups leur enfant. Bref, ils réagissent de

manière injuste, imprévisible et démesurée (S. E. Glueck, 1950 ; Cusson, 1983 ; LeBlanc et Fréchette, 1987). Par déduction, il est possible d'entrevoir quelles pourraient être les réactions génératrices de conformité : elles seraient caractérisées par la sollicitude, fondées sur une bonne connaissance du déviant, constantes, équitables et modérées.

Une autre manière de réagir à la déviance est de la tolérer. On s'abstient, on accepte ou on supporte en silence la conduite autrefois réprouvée. Par définition, l'acte cesse alors d'être déviant car c'est en réagissant ou en s'abstenant de réagir que l'on trace les frontières normatives d'un groupe (Erickson, 1966). Contrairement à ce que d'autres prétendent, si on tolère un comportement, il ne disparaîtra pas de lui-même. Les suicides ont tendance à être plus fréquents là où prévaut une morale nuancée qui en accepte certaines manifestations, par exemple, au Japon. Une des raisons pour lesquelles les crimes de sang sont beaucoup moins fréquents aujourd'hui qu'au Moyen Âge, c'est que nous sommes devenus beaucoup plus intolérants vis-à-vis de la violence. La délinquance est plus fréquente dans les milieux où elle n'est pas vigoureusement blâmée (Cusson, 1983, p. 124-125). Toutes les formes de sanctions qui s'abattent sur le déviant sont autant de coûts qui lui seront épargnés quand la tolérance prévaudra.

La tolérance peut produire deux résultats fort différents. S'il s'agit de tolérer des conduites qui ne posent pas de problèmes sérieux à autrui ou au fonctionnement du groupe, on est en présence d'une manière économique de résorber une forme de déviance. Mais si on tente de tolérer des pratiques insupportables, les tensions iront en s'accumulant et les relations interpersonnelles iront en se dégradant.

Un troisième type de réaction à la déviance peut être appelé la stigmatisation. On désigne par là des réactions qui risquent d'exacerber la déviance au lieu de la réprimer. Cela se produit quand un déviant subit une mesure d'exclusion qui le rejette de la sphère d'influence du groupe. Ce phénomène a tout particulièrement intéressé des sociologues comme Tannenbaum (1938), Lemert (1951), Becker (1963) et Archer (1985). Ces auteurs défendent deux thèses qui se situent sur des registres très différents mais qui sont complémentaires. Selon la première - qui a été évoquée au début de ce chapitre - la dé-

viance est un pur construit social. Selon la deuxième, certaines caractéristiques des déviants résultent de réactions stigmatisantes. C'est cette seconde thèse qui est reprise ici.

Les déviants stigmatisés - c'est-à-dire étiquetés et exclus -seront contraints d'élaborer des solutions qui leur permettront de survivre tant bien que mal au rejet. Lemert (1951 et 1967) a forgé le terme « déviant secondaire » pour désigner celui qui doit s'adapter à des réactions stigmatisantes. S'il a perdu son travail et que toutes les portes lui sont fermées, il pourra être conduit au vol pour subvenir à ses besoins. S'il trouve trop pénible le mépris et l'hostilité qui marquent ses rapports avec les conformistes, il préférera fréquenter des déviants comme lui. La stigmatisation peut donc conduire à l'essaimage des déviants. Dans certains cas, se formeront de véritables sous-cultures, c'est-à-dire des groupes qui ont leur propre système normatif et dans lesquels on valorise ce qui est réprouvé dans la majorité.

Les risques apparaissent bien réels que l'individu ainsi étiqueté et exclu ne s'enracine dans sa déviance ; pour trois raisons. Premièrement, il sera surexposé à l'influence de pairs antisociaux. Deuxièmement, s'il se dit qu'il est voué à être ce que l'on dit qu'il est, il risquera de se donner une image désespérante de lui-même qui le laissera sans force devant la tentation. Troisièmement, étant marginalisé, il échappera à l'influence des conformistes et il ne craindra plus leurs reproches. Une fois larguées les amarres qui rattachaient le déviant à son groupe, il partira à la dérive et alors, n'ayant plus grand-chose à perdre, toute transgression deviendra possible (Matza, 1964). On voit pourquoi la déviance et la marginalité sont indissociables : le comportement déviant pousse son auteur aux marges du groupe, précisément là où les pressions à la conformité ne s'exercent plus. Avec Wilkins (1964, p. 92), on peut parler d'amplification de la déviance pour désigner ce mouvement à la fois circulaire et centrifuge déclenché par la stigmatisation. L'on est ici en présence d'un effet pervers : plutôt que de résorber la conduite déviante, la réaction sociale accroît la probabilité qu'elle se perpétue et favorise l'enracinement dans la déviance,

LE PARADIGME ACTIONNISTE

La notion de penchant à la déviance est valable pour rendre compte des aspects aspécifiques et statiques du phénomène ; elle est bien loin d'avoir épuisé toute la question, Pour rendre compte d'actes déviants précis, on trouve en criminologie et en sociologie de la déviance un ensemble de travaux qui s'intéressent moins au déviant qu'à des actes déviants spécifiques comme le suicide, la consommation de drogue, le vandalisme et le cambriolage. Les sociologues qui œuvrent dans cette voie renouent avec des classiques comme Beccaria (1764), Bentham (1789) ou même Tarde (1886). Ils partent de l'idée que l'acte déviant est le fruit d'une décision au cours de laquelle son auteur a pesé plus ou moins sommairement les avantages et les inconvénients des options qui se présentaient à lui. Ensuite, ils tentent de rendre compte des particularités d'une activité déviante donnée en identifiant les circonstances qui auraient pu affecter le calcul des avantages et des inconvénients de leurs auteurs. Ce paradigme a reçu des appellations diverses : l'analyse stratégique, la théorie des opportunités, la perspective du choix rationnel, la rationalité limitée et la théorie économique du crime. Il correspond, pour l'essentiel, à ce que nous appelons ici la sociologie actionniste. Nous ne sommes pas ici en présence d'une théorie au sens strict, mais d'un cadre très général susceptible d'aider le sociologue qui veut rendre intelligible un type d'acte déviant spécifique.

Raisons et rationalité

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse stratégique ou actionniste prend le contre-pied du modèle médical qui réduit le crime, le suicide ou la toxicomanie au statut de symptôme et elle pose que l'acte déviant peut être conçu comme la solution d'un problème ou comme un moyen au service d'une fin. Ce qui vaut pour l'action sociale en général vaut pour les actes déviants :

il importe d'en chercher le sens. S'agissant d'un meurtrier, d'un voleur ou de tout autre déviant, il est utile de présumer que, dans la situation qui était la sienne, il avait de « bonnes raisons » d'agir comme il l'a fait (voir le premier chapitre de ce manuel).

Les raisons de dévier sont variées et il n'est pas sûr qu'elles soient tellement différentes des raisons pour lesquelles on agit en conformité avec les règles sociales. Par exemple, Baechler (1975) a démontré qu'on se suicide pour échapper à une situation ressentie comme insupportable, pour expier une faute, pour culpabiliser un proche ou même pour le simple plaisir de jouer avec sa vie. J'ai tenté de démontrer que les jeunes délinquants se laissent souvent entraîner dans des transgressions variées simplement pour éprouver des sensations fortes (Cusson, 1981). Ainsi un acte apparemment sans rime ni raison comme le vandalisme peut être compris comme une activité ludique, à la fois excitante et amusante.

Dès lors que la déviance est conçue en termes de rapports entre moyens et fins, on n'a qu'un pas de plus à faire pour l'assimiler à une action rationnelle. Mais comment s'y résigner quand on songe à tous ces déviants qui s'acharnent à faire leur propre malheur ? Si le concept de rationalité peut nous être d'une quelconque utilité, ce n'est que dans un cadre soigneusement délimité.

Partons d'une affirmation qui ne devrait pas poser de grande difficulté : un acte déviant, comme tout autre acte intentionnel, est une tentative pour améliorer la situation de son auteur. Celui-ci s'efforce de remplacer un état de choses qui le satisfait moins par un état qui devrait le satisfaire davantage. Pour y arriver, il déploiera une certaine activité intellectuelle. Celle-ci sera conçue - comme le fait Boudon au chapitre premier de cet ouvrage - en termes de rationalité subjective. Il ne s'agit donc pas de prétendre que le déviant choisit les moyens objectivement les meilleurs pour réaliser ses fins. Mieux vaut le considérer comme un être intellectuellement actif qui peut fort bien se tromper. Dans le cas des déviants, les possibilités d'erreurs sont considérables parce qu'ils sont confrontés à des situations incertaines. Le cambrioleur qui est sur le point d'entrer par effraction dans une maison doit se résoudre à laisser plusieurs questions sans réponse. Quelle sera l'importance de son butin ? Un voisin est-il en train de l'épier ? Les

habitants des lieux reviendront-ils avant qu'il n'ait fini ? Sera-t-il dénoncé par son receleur ? Dans l'incertitude où il se trouve, il devra se rabattre sur des conjectures et avancer dans le noir. S'il finit par échouer en prison, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'acte était irrationnel. En 1982, seulement 15% des cambriolages connus de la police française furent élucidés (Robert, 1985, p. 61). Qui plus est, les chances qu'un cambrioleur soit incarcéré dès sa première condamnation sont très minces. | en juger par les risques encourus, quelqu'un a de « bonnes raisons » de commettre des vols dans les domiciles.

Cependant, une raison qui vaut dans l'immédiat ne tient pas toujours à long terme. La plupart des délits contre les biens font réaliser à leurs auteurs d'intéressants bénéfices au prix d'efforts à peu près nuls. Ce n'est que plus tard et à la longue que les voleurs finissent par payer. Car, à cause des risques cumulatifs de l'arrestation liés à la commission d'un grand nombre de délits, la plupart des délinquants d'habitude finissent par échouer en prison. Or, on sait que les délinquants chroniques ont très souvent un horizon temporel étroit ; ils ont tendance à se fixer dans le moment présent ; ils tiennent assez peu compte des conséquences lointaines de leurs actes et ils manquent de persévérance (Cusson, 1981).

L'analyse se concentre donc sur les gains et les coûts des options qui se présentent au déviant au moment où il est sur le point de passer à l'action. Un gain sera toute satisfaction obtenue par un acte déviant ou toute solution à un problème qui se pose à lui. C'est donc dire que tout ce qui contribue à la réalisation d'une quelconque fin visée par un déviant peut être assimilé à un gain. Le coût de la déviance se définit par tout ce que le déviant perd ou risque de perdre quand il passe à l'acte. Les coûts principaux de la déviance découlent de la réaction sociale : riposte des victimes, blâme, conflit avec les proches, exclusion, arrestation, incarcération...

Si d'aucuns sont disposés à admettre que la notion de rationalité subjective peut apporter un éclairage utile sur certains aspects du vol, ils seront plus réticents devant la toxicomanie. L'image du narcomane totalement subjugué par un besoin irrépressible et souffrant mille morts quand il est privé de sa drogue n'est pas précisément celle d'un individu rationnel. Cependant, les recherches récentes montrent que

cette image d'Épinal est surfaite. En Angleterre, Bennett (1986) menait récemment une enquête auprès de 135 héroïnomanes. Il ressort de ses entrevues que le désir d'échapper aux symptômes de manque n'est qu'une des raisons pour lesquelles on s'injecte de l'héroïne. On le fait aussi pour jouir du *high*, pour éprouver des sentiments de bien-être, pour rester à l'unisson avec ses amis, pour se donner de l'assurance dans ses rapports sociaux, etc. La plupart du temps, on commence à prendre de l'héroïne par curiosité. Plus de 58% des répondants estiment que cela leur a pris au moins un an et un très grand nombre d'injections avant qu'apparaissent les symptômes d'une véritable dépendance physique. La progression de la consommation occasionnelle à un usage régulier n'apparaît donc pas inévitable. De nombreux héroïnomanes réussissent à s'abstenir de toute drogue durant des périodes qui peuvent durer quelques années. Les sujets étudiés par Bennett exercent aussi un contrôle sur les doses qu'ils prennent. Ainsi, la dépendance physique n'est qu'un aspect de la narcomanie et elle masque le fait que plusieurs héroïnomanes modulent leur consommation dans le but d'en maximiser les bénéfices et d'en minimiser les coûts.

L'analyse des situations

[Retour à la table des matières](#)

Les problèmes qui se posent à un moment donné à un acteur, les solutions qui s'offrent à lui, les avantages et les inconvénients de chacune d'elles sont très largement déterminés par la situation dans laquelle il se trouve. La *situation* est ici conçue comme l'ensemble des *circonstances extérieures qui précèdent et qui entourent immédiatement la commission d'un acte déviant et qui rendent cet acte plus ou moins réalisable, plus ou moins profitable et plus ou moins risqué.*

À cette étape de l'analyse, on inverse la démarche qui est suivie dans l'étude de la propension à la déviance. Au lieu de poser par hypothèse que les circonstances sont constantes et que le penchant à la déviance est variable, on pose que le penchant à la déviance est constant et on fait varier les circonstances. Il s'agit alors de découvrir les situations qui encouragent tel ou tel acte déviant en examinant la conjonc-

ture qui se présente à l'acteur quand il pose le geste que l'on veut expliquer. Par hypothèse, une situation est génératrice d'une forme donnée de déviance quand l'acteur est placé dans une conjoncture telle que ce type de déviance lui paraîtra le meilleur moyen pour arriver à ses fins ou pour résoudre son problème.

Trois concepts sont utiles dans l'analyse des composantes d'une situation susceptible de favoriser une déviance quelconque : l'opportunité, les marchés, les organisations.

L'opportunité

[Retour à la table des matières](#)

Par *opportunité*, on entend la *convergence, à un moment et en un lieu donnés, des circonstances matérielles favorables à l'exécution d'un acte déviant*. Un vol ne saurait être commis si un délinquant potentiel n'entre pas en contact avec une cible intéressante. Un suicidant devra différer son projet s'il ne trouve ni arme, ni poison, ni gaz, ni corde, ni d'autre moyen convenable pour se donner la mort. L'héroïnomane qui perd la trace du seul revendeur de drogue qu'il connaît devra se résigner à l'abstinence tant qu'il n'aura pas renoué avec un quelconque fournisseur. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus les opportunités sont nombreuses, plus la déviance qu'elles facilitent sera fréquente.

Une liste exhaustive d'opportunités à la déviance serait impossible à établir. Les plus connues peuvent être énumérées sous trois rubriques (cf Cohen et Felson, 1979 ; Cusson, 1986) :

1/ Les habitudes de vie qui favorisent les contacts entre les délinquants et leurs cibles le style de vie des uns et des autres, les lieux qu'ils ont l'habitude de fréquenter, les trajets qu'ils empruntent, les quartiers qu'ils habitent...

2/ L'intérêt et la vulnérabilité des cibles : voitures non verrouillées, résidences inoccupées, les personnes sans défense qui se promènent seules la nuit...

3/ L'accès aux instruments ou aux substances nécessaires à la réalisation de divers actes déviants : armes, poison, gaz, pincemonseigneur, automobile, seringue, drogues.

Les marchés

Si on admet que les déviants ne sont pas totalement insensibles à ce qu'ils peuvent gagner ou perdre, la conjoncture des prix des biens et services associés à une activité déviante ne saurait être ignorée. Parmi ces prix, on trouve : la valeur de revente des objets volés, les prix des drogues illicites, ceux des armes et des instruments nécessaires à l'exécution de certains actes déviants, les tarifs pratiqués par les prostituées, ce que leurs proxénètes exigent d'elles, la probabilité et la sévérité des sanctions sociales et pénales. Ces prix s'établissent sur divers marchés : marché noir des objets volés, marché des drogues, marché de la prostitution, marché des peines (la demande pénale s'exprimant par les journaux, les parlements, les groupes de victimes, etc., et l'offre de peine provenant des juges et des autorités correctionnelles). S'il existe une forte demande d'automobiles sur le marché des voitures volées, leur prix aura tendance à monter, ce qui encouragera les voleurs d'automobiles à devenir plus actifs. Si les douaniers et les policiers réussissent à détruire d'importants stocks d'héroïne, les prix augmenteront et certains héroïnomanes seront forcés de réduire leur consommation. Si les policiers réussissent à faire condamner un plus grand pourcentage de cambrioleurs, les autres auront tendance à réduire leur activité dans ce domaine.

L'organisation sociale

[Retour à la table des matières](#)

Un des acquis les plus solides de la sociologie est que la déviance est soumise à l'influence sociale (Tarde, 1890 ; Sutherland, 1937 ; Sutherland et Cressey, 1934). Les adolescents qui ont des amis délinquants commettent plus souvent des délits que ceux qui n'en ont pas. La probabilité individuelle de fumer de la marijuana varie en raison

directe du nombre d'amis qui sont des fumeurs de marijuana. On s'initie à la consommation d'héroïne à l'instigation d'amis ou de connaissances (Becker, 1963 ; Bennett, 1986, p. 89-90). Même le suicide est sujet à l'influence sociale. Lorsque les journaux rapportent un suicide en première page, il s'ensuit une recrudescence de suicides durant le mois qui suit. Pour faire la démonstration de ce phénomène, Phillips (1974) a commencé par calculer des taux mensuels attendus de suicides pour une année donnée t en combinant les taux du mois des années antérieures et ceux de l'année suivante $t + 1$. Il a ensuite comparé les taux attendus et les taux réels durant les mois qui suivaient la description d'un suicide en première page du *New York Times*. Dans 28 cas sur 34, les taux réels étaient supérieurs aux taux attendus et quand un suicide est longuement rapporté dans le journal, l'augmentation des suicides qui s'ensuit est particulièrement sensible.

Confronté à un problème nouveau, on a tendance à opter pour des solutions toutes faites. C'est ce qui explique la diffusion de formes particulières de déviance. Baechler (1975, p. 89) parle à ce propos de *solutions typiques*. Dans une société, les divers problèmes que rencontrent les individus ne sont pas en nombre illimité et, au fil des générations, on finit par inventer un répertoire assez complet de solutions typiques. Ces dernières seront adoptées de préférence aux autres par les individus confrontés aux problèmes correspondants. Ainsi on économise l'effort d'inventer des solutions inédites et on minimise les risques d'échec puisque, par définition, ces solutions sont bien rodées. Becker (1963, p. 41-59) a décrit l'apprentissage du fumeur de marijuana novice. Ses camarades lui montrent comment inhaler la fumée de la cigarette pour qu'elle puisse faire effet. Ensuite, ils lui apprennent à reconnaître les sensations assez subtiles du *high*. Enfin, ils lui montrent comment apprécier les effets de la drogue. En matière de délits contre la propriété, il existe des pratiques criminelles qui sont des manières de faire structurées, des « programmes », des méthodes éprouvées qui accroissent l'efficacité du voleur. La fréquentation de pairs déviants est un élément décisif dans la genèse et la réitération de la déviance parce qu'elle favorise l'apprentissage de solutions typiques.

L'influence des pairs déviants tient aussi au fait que certaines activités sont irréalisables par un individu isolé. Il est pratiquement im-

possible d'attaquer seul un camion blindé. Dans les rues de Marseille, une femme ne peut faire carrière dans la prostitution si elle ne travaille pas pour un souteneur. Le vol d'appareils de télévision ne saurait être bien rentable sans un contact avec un receleur.

Si on admet qu'une action ne sera répétée qu'aussi longtemps qu'elle contribuera à avancer dans la direction du but visé, on peut penser que la présence, l'exemple et l'aide de pairs déviants contribueront à la réitération de la déviance.

Bref, le sociologue actionniste pose que le déviant est intellectuellement actif, cherchant à exploiter les situations et à s'adapter aux circonstances. Un tel acteur, comme nous tous, est à la recherche de la solution la plus commode, la plus facile, la plus efficace, la moins blâmable et la moins risquée. Durant cette quête, il se saisira des occasions les meilleures ; il tiendra compte des prix afférents aux options possibles et il ne dédaignera ni les solutions bien rodées, ni l'aide offerte par ses camarades.

Si nous transposons ce raisonnement à l'échelle macroscopique, nous pouvons en dégager une hypothèse : la fréquence d'un acte déviant sera affectée par tout changement social qui modifiera la balance de ses avantages et de ses inconvénients. Une telle hypothèse s'avère utile dans l'explication des fluctuations des taux d'actes déviants, comme on peut le voir dans les deux illustrations qui suivent. La première est consacrée à l'évolution des délits contre les biens dans les démocraties occidentales durant les années soixante et soixante-dix. La seconde porte sur la diminution des taux de suicide en Angleterre après 1962.

La croissance des vols dans les démocraties occidentales

[Retour à la table des matières](#)

Entre 1960 et 1975, les statistiques criminelles de la plupart des nations occidentales enregistrent une hausse marquée du nombre des délits contre la propriété : les vols simples d'abord, mais aussi les cambriolages et les vols à main armée. La plupart des démocraties développées sont touchées : la France, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, les pays scandinaves... Cette épidémie d'atteintes contre la propriété va de pair avec une croissance sensible des toxicomanies, des suicides chez les jeunes et des homicides. La question s'impose : pourquoi tous ces actes déviants ont-ils été emportés par un même mouvement au même moment dans la plupart des pays de notre aire de civilisation ? J'y ai consacré un livre (Cusson, 1989).

Le phénomène n'est pas passé inaperçu aux États-Unis. Les criminologues de là-bas l'attribuent principalement à la modification de la pyramide des âges consécutive au *baby boom* de l'après-guerre. Dès lors que l'activité délinquante se concentre fortement entre 14 et 24 ans, la croissance de la criminalité apparaît comme le résultat mathématique du gonflement de ce groupe d'âge auquel s'ajoutent les difficultés d'insertion sociale de ses membres, trop nombreux et mal encadrés.

Cependant, en dépit de ses mérites, cette explication est incomplète car elle ne peut rendre compte de deux faits. Premièrement, c'est d'abord et avant tout au chapitre des délits contre la propriété que le problème se fait sentir. Deuxièmement, la Suisse et le Japon - deux démocraties développées - n'ont pas connu d'augmentation de leur criminalité durant la période considérée, bien que, après la guerre, le *baby boom* s'y soit aussi produit.

Une démarche actionniste fait faire un pas de plus. On prend appui sur la théorie des opportunités selon laquelle la fréquence des vols est fonction des circonstances matérielles favorables à leur exécution. On en déduit que le nombre de délits contre les biens augmente quand les cibles pouvant intéresser les voleurs virtuels deviennent plus nombreuses, plus accessibles et plus vulnérables. Or, c'est précisément ce qu'on observe en Europe occidentale et en Amérique du Nord entre 1945 et 1975. La croissance économique y fut importante et soutenue. Malheureusement, l'enrichissement des Occidentaux devait s'accompagner de tout un train de changements propices à l'éclosion des opportunités criminelles. Ils sont ici regroupés sous trois rubriques :

1/ Plus une économie produit des biens durables, plus elle accroît le nombre des objets susceptibles d'intéresser les voleurs potentiels. De nos jours, un cambrioleur peut se considérer malchanceux s'il ne trouve aucun appareil radio, téléviseur ou vidéo dans la maison où il s'introduit. Et, comme les appareils électroniques sont devenus plus légers et plus petits qu'autrefois, ils sont plus facilement transportables.

2/ Tout au long de cette deuxième moitié du XXe siècle, la taille des ménages a eu tendance à diminuer, le nombre des logis occupés par une seule personne a augmenté, les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur, et les familles passent plus de temps dans leur résidence secondaire. Résultat : les logis sont laissés inoccupés et sans surveillance durant plus longtemps (Cohen et Felson, 1979). C'était là une aubaine pour les cambrioleurs qui détestent avant tout être mis en présence des habitants de la maison qu'ils entreprennent de dévaliser.

3/ Finalement, l'activité commerciale et financière connut une forte expansion après la deuxième guerre mondiale. Les petits commerces, les grandes surfaces et les succursales bancaires se sont multipliés, ce qui rapprochait les délinquants de leurs cibles.

Bref, la croissance économique et les modifications des habitudes de vie ont produit un effet pervers : les occasions de vol sont devenues plus nombreuses, exerçant une pression à la hausse sur les taux de délinquance contre les biens.

Durant la même période, la quantité de peines distribuées par les tribunaux restait à peu près la même. Comme la criminalité croissait fortement, la probabilité qu'un crime soit puni baissait. Et, dans la mesure où les risques des délinquants étaient à la baisse, leurs bénéfices nets augmentaient. Voici une description sommaire du processus qui conduisit à un tel résultat. Les appareils répressifs (police, parquets, tribunaux, prisons) ne peuvent traiter qu'un nombre donné d'affaires criminelles ; au-delà, ils risquent l'engorgement, sauf si les effectifs augmentent au même rythme que la criminalité, ce qui ne s'est pas produit. À partir de 1960, les policiers et les magistrats, menacés d'être submergés par le volume des affaires à traiter, prennent l'habitude d'ignorer ou de classer sans suite un nombre croissant de « dossiers » en commençant par les moins graves. La certitude des peines frappant les délits de moindre gravité entreprend alors un mouvement à la baisse. Comme la tendance se poursuit, les délits modérément graves en viennent à jouir d'une impunité croissante. Si on admet, avec la plupart des auteurs qui ont étudié sérieusement la question, que la criminalité varie en raison inverse de la certitude de la peine, on est forcé de conclure que l'érosion de la peine entre 1960 et 1975 est un autre facteur de la croissance du crime.

Le cas des suicides anglais

[Retour à la table des matières](#)

Entre 1962 et 1975, l'Angleterre et le pays de Galles connaissent une évolution heureuse mais singulière : les taux de suicides se mettent à décroître régulièrement année après année. Au total, les taux nationaux de suicides chutent de 35% durant cette période. On ne trouve pas d'équivalent de cette décroissance dans les autres pays durant la même période : aux États-Unis, les taux augmentent très sensiblement ; en France, ils ne bougent pas. En Angleterre même, les taux de chômage montent de 50% entre 1963 et 1975 et la criminalité monte de 60% entre 1965 et 1974. On pouvait donc difficilement attribuer la chute des morts volontaires à une amélioration de la situation sociale générale. C'est alors que des chercheurs anglais s'avisent que, entre 1962 et 1974, les substances toxiques contenues dans le gaz

domestique avaient été progressivement éliminées. Dans un premier temps, des changements dans les procédés de fabrication du gaz domestique industriel avaient peu à peu réduit de moitié le pourcentage de CO contenu dans le gaz. Par la suite, le pays s'était progressivement reconverti au gaz naturel (non toxique) de la mer du Nord de telle manière qu'il était devenu impossible, vers 1975, de se suicider au gaz en Angleterre et au pays de Galles. Auparavant, la méthode la plus fréquemment employée par les Anglais pour se donner la mort était justement par le gaz domestique. Chez les hommes de 45 ans ou plus, les taux de suicides baissent de 50% entre 1962 et 1972. Cette baisse s'explique par une disparition progressive des suicides par gaz qui n'est pas compensée par une recrudescence des suicides par les autres méthodes (Clarke et Mayhew, 1988, p. 80). Chez les jeunes hommes de moins de 25 ans par contre, la chute des suicides au gaz est compensée par une augmentation des suicides utilisant d'autres méthodes, de telle sorte que l'ensemble des morts volontaires dans ce groupe d'âge, toutes méthodes confondues, se maintient entre 1962 et 1974 sans changement notable.

La portée de ce phénomène a été mise en relief par Clarke et Mayhew qui en font une analyse fouillée. S'il existe un acte qui semble être profondément motivé et qui ne devrait pas être soumis aux aléas des circonstances, c'est bien celui de se tuer. Et pourtant, les taux de suicides connaissent d'importantes fluctuations quand une méthode commode de mettre fin à ses jours cesse d'être disponible. On ne peut tout simplement pas réduire le phénomène du suicide à une pulsion de mort. Un nombre considérable d'Anglais - surtout parmi les gens de plus de 45 ans - qui entretenaient des idées suicidaires n'ont pas réalisé leur projet parce que nulle autre méthode que le gaz ne faisait leur affaire. Si la simple disparition d'une substance toxique fait chuter les taux de suicides, c'est que la motivation n'explique pas tout ; il faut aussi prendre en considération la situation concrète de l'acteur. En Angleterre et au pays de Galles, le gaz domestique se trouvait dans 80% des logements et, avant les années soixante, il fournissait le moyen le plus courant de se donner la mort. Cette méthode présentait plusieurs avantages. Elle n'exigeait ni préparation, ni connaissance spéciale. Les personnes âgées qui avaient des difficultés de déplacement n'avaient pas besoin de quitter leur domicile. En comparaison, les autres manières de se tuer (se pendre, se jeter à l'eau, se précipiter

du haut d'un édifice, se brûler la cervelle, se tailler les veines) exigent du courage, font souffrir, défigurent. Quant à l'empoisonnement aux médicaments, tout le monde n'a pas de prescription et les dosages sont mal connus. Sauf chez les jeunes, on note peu de déplacement du gaz vers les autres méthodes. C'est dire que des milliers d'Anglais ont préféré renoncer à leur projet d'en finir plutôt que de recourir à une autre méthode que le gaz. Clarke et Mayhew sont donc en terrain solide pour affirmer que la fréquence des morts volontaires ne s'explique pas exclusivement par la propension au suicide des gens. Il serait préférable d'envisager la décision de se tuer ou de ne pas le faire comme l'issue d'un processus dans lequel interviennent au moins trois catégories de facteurs : premièrement, le problème existentiel qui engendre le désir de mettre fin à ses jours, deuxièmement, les contraintes sociales et morales et, troisièmement, la disponibilité d'un moyen acceptable pour s'enlever la vie. À en juger par l'expérience anglaise, ces facteurs interagissent l'un sur l'autre. Si une forte détermination de se donner la mort rend moins sélectif dans le choix d'une méthode, l'accessibilité à un moyen commode et facile peut confirmer l'auteur dans sa résolution de mourir.

D'autres observations nous autorisent à penser que l'accès aux moyens de se donner la mort a une incidence sur les taux de suicides : ces derniers baissent dans les états américains où le contrôle des armes à feu se resserre. Les suicides par barbiturique croissent avec l'augmentation du nombre des prescriptions pour ces médicaments. Quand le pourcentage de monoxyde de carbone des gaz d'échappement des voitures diminue, on note une baisse de la fréquence des suicides par ce moyen. Cependant, la particularité du cas anglais, c'est la démonstration que la disparition du gaz toxique n'a pas conduit à un déplacement massif vers d'autres moyens de se donner la mort. Clarke et Mayhew se disent convaincus que le même principe est à l'œuvre dans d'autres formes de déviance. Par exemple, en Angleterre, où les contrôles des armes à feu sont très stricts, on note des taux d'homicide huit fois plus bas qu'aux États-Unis où il est très facile de se procurer ces armes.

LA CONJONCTURE PRÉSENTE

[Retour à la table des matières](#)

Avant de clore ce chapitre, nous brosserons à grands traits le tableau des déviances qui occupent l'avant-scène en cette fin de siècle.

En 1990, les démocraties occidentales subissent encore les séquelles d'une très forte augmentation des vols en tous genres qu'elles connurent durant les années soixante et soixante-dix. Depuis, malgré quelques légères fluctuations à la baisse, le volume de délits contre les biens a conservé une taille respectable. Dans le sillage des vols, les crimes violents, les suicides des jeunes et les toxicomanies ont aussi été emportés par des mouvements à la hausse. Considérant l'interdépendance dans laquelle sont imbriquées ces déviances, il est probable que la croissance des vols ait produit un effet d'entraînement aussi bien sur les crimes contre la personne que sur les toxicomanies et les suicides. Ce qui est sûr, c'est qu'à partir de 1960, un gros noyau de jeunes déviants - voleurs, agresseurs, drogués, suicidaires - a commencé à se former au sein de nos sociétés et, depuis, il ne s'est pas vraiment résorbé.

Précisément à cause de leur fréquence, les vols jouissent aujourd'hui d'une tolérance remarquable. D'autant que, dans l'abondance où nous nous trouvons, nous sommes généralement peu affectés par les vols dont nous sommes les victimes. Il est cependant douteux que cette banalisation aille jusqu'à la décriminalisation pure et simple des atteintes contre les biens. Pour trois raisons. D'abord, la propriété privée reste une valeur à laquelle les gens continuent d'être, malgré tout, attachés ; ensuite, parce que certains vols graves causent des préjudices très réels et, enfin, parce que l'habitude du vol ouvre la voie à des déviances de plus en plus graves. En effet, les récidivistes passent facilement du vol simple au vol avec violence en passant par le cambriolage. De plus, la plupart d'entre eux s'enlisent dans un mode de vie

marginal qui est le terreau idéal pour toutes sortes d'excès et de déviances.

Alors que, durant les siècles passés, la délinquance était surtout le fait de nécessiteux, de désespérés et de quelques professionnels, la déviance d'aujourd'hui recrute plus souvent qu'autrefois des hédonistes, des opportunistes et des paumés. Hédonistes : le vol et l'absorption de drogues sont essentiellement des moyens rapides et faciles de se faire plaisir. Opportunistes : le voleur contemporain profite des occasions qui s'offrent à lui en grand nombre et il agit à la sauvette en utilisant des tactiques rudimentaires. Paumés : les jeunes gens qui dérivent dans une polydéviance chronique ne savent ni où ils en sont, ni où ils s'en vont. Incapables de s'organiser ou de persévérer, ils accumulent échecs et déboires à l'école, au travail et dans leurs rapports avec autrui.

La multiplication des occasions de vols a eu un rôle majeur à jouer dans l'explosion récente des délits contre les biens. Dans des économies qui produisent et diffusent massivement des biens matériels, les voleurs potentiels ne peuvent manquer de se laisser tenter. D'autant que nos possessions sont si nombreuses que nous avons cessé de les défendre avec l'âpreté de ceux qui sont prêts à tout pour défendre leur maigre patrimoine. Les voleurs ne sont d'ailleurs pas les seuls à être sollicités ; les amateurs de paradis artificiels le sont aussi. En effet, les réseaux de revendeurs de drogues illicites se sont étendus, tissant des mailles de plus en plus serrées dans les grandes villes occidentales. Les prix des drogues psychotropes ont aussi eu tendance à baisser. Cette accessibilité accrue des hallucinogènes et des narcotiques s'inscrit dans un processus : à la fois effet de la croissance de la demande et cause d'une nouvelle demande.

Au moment même où les occasions de voler et de se droguer se font plus nombreuses, les régulations sociales issues de la société civile donnent des signes d'inquiétude. Les familles mal en point, les écoles-usines et les villes anonymes ne sont plus en mesure de prendre en charge ceux parmi les adolescents qui sont psychologiquement fragiles. L'on a cru pendant un temps que l'État pourrait prendre le relais des régulations traditionnelles défailtantes. Mais, s'agissant de contrôle social, les limites des bureaucraties policières, judiciaires et cor-

rectionnelles sont de plus en plus évidentes. Ces appareils sont trop lourds, trop impersonnels, trop loin des problèmes réels et trop légalistes pour avoir véritablement prise sur des déviances qui leur apparaissent omniprésentes et insaisissables.

En somme, la délinquance contemporaine et les déviances qui gravitent autour d'elle sont encouragées par la montée des sollicitations et par la baisse des régulations. Dès maintenant, nos sociétés sont engagées dans une recherche tâtonnante qui verra, nous l'espérons, l'émergence de contrôles sociaux qui sauront faire reculer les déviances sans porter atteinte aux libertés.

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

Archer D. (1985), Social deviance, in G. Lindsey, E. Aronson (éd.), *Handbook of social psychology*, vol. II, New York, Random House, 743-804.

Bacchler J. (1975), *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy.

Beccaria C. (1764), *Dei delitti et delle pene*, Livourne ; trad. fr. *Des délits et des peines*, Genève, Droz, 1965 ; Sainte-Maxime, Aujourd'hui, 1980.

Becker H. (1963), *Outsiders*, New York, The Free Press ; tr. fr. *Outsiders études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Bennett T. (1986), A decision-making approach to opioid addiction, in D. B. Cornish, R. V. Clarke (éd.), *The reasoning criminal*, New York/Berlin, Springer Verlag.

Bentham Jeremy (1811), *Théorie des peines et des récompenses*, Paris, Bossange, 2 vol., 1825-1826.

Besnard Ph. (1976), Anti- ou anté-durkhémisme ? Contribution au débat sur les statistiques officielles du suicide, *Revue française de sociologie*, vol. XVII, no 2, pp. 313-341.

Besnard Ph. (1987), *L'anomie. Ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF.

Brantingham P. (1984), *Patterns in crime*, New York, Macmillan.

Boudon Raymond (1986), *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard ; Paris, Le Seuil « Points », 1992.

Caplan A. (1973), *Methodological issues concerning the use of self-report techniques in delinquency research*, Montréal, Université de Montréal, mémoire de criminologie.

Castan N. (1980), *Les criminels de Languedoc*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse - Le Mirail.

Charron M. F. (1981), *Le suicide au Québec, analyse statistique*, Québec, Publications gouvernementales du ministère des Communications du Québec.

Chesnais J.-C. (1981), *Histoire de la violence*, Paris, Robert Laffont.

Clarke R. V., Mayhew P. (1988), The British gas suicide story and its criminological implications, in M. Tonry, N. Morris (éd.), *Crime and justice*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 10, 79-116.

Clausen J. A. (1971), Drug use, in R. K. Merton, R. Nisbet (éd.), *Contemporary social problems*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 185-226.

Clifford W. (1977), Culture and crime, *Annales internationales de Criminologie*, vol. 16, no 1-2, 87-108.

Cohen A. (1966), *Deviance and control*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall ; tr. fr. *La déviance*, Gembloux, Duculot, 1971.

Cohen L., Felson M. (1979), Social change and crime rate trends : a routine activity approach, *American Sociological Review*, 44, 588-608.

Conklin J. E. (1981), *Criminology*, New York, Macmillan.

Cornish D. B., Clarke R. V. (1986, éd.), *The reasoning criminal*, New York/Berlin, Springer Verlag.

Cusson M. (1981), *Délinquants pourquoi ?*, Paris, A. Colin ; Montréal, Hurtubise (rééd. Bibliothèque québécoise).

Cusson M. (1983), *Le contrôle social du crime*, Paris, PUF. [Texte disponible dans [Les Classiques des science sociales](#). JMT.]

Cusson M. (1986), L'analyse stratégique et quelques développements récents en criminologie, *Criminologie*, vol. XIX, no 1, 53-72.

Cusson M. (1989), *Croissance et décroissance du crime*, Paris, PUF. [Texte disponible dans [Les Classiques des science sociales](#). JMT.]

Davidson F., Philippe A. (1986), *Suicide et tentatives de suicide aujourd'hui : étude épidémiologique*, Paris, Ed. Inserm et Doin.

Diekstra R. F. W., Moritz B. J. M. (1987), Suicidal behavior among adolescents : an overview, in R. F. W. Diekstra, R. Hawton (éd.), *Suicide in adolescence*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 7-24.

Douglas J. D. (1967), *The social meanings of suicide*, Princeton, Princeton University Press.

Douglas J. D., Walker F. C. (1982), *The sociology of deviance : an introduction*, Boston, Little Brown.

Durkheim Émile (1893), *De la division du travail social*, Paris, F. Alcan ; Paris, PUF, 1973. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Durkheim Émile (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, F. Alcan ; Paris, PUF, 1986. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Durkheim Émile (1897), *Le suicide, étude sociologique*, Paris, F. Alcan ; Paris, PUF, 1960. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Elliott D. S., Huizinga D., Ageton S. S. (1985), *Explaining delinquency and drug use*, Beverley Hills, Sage.

Erickson K. (1966), *Wayward puritans*, New York, Wiley.

Foucault M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

Fréchette M., LeBlanc M. (1987), *Délinquances et délinquants*, Chicoutimi, Gaétan Morin.

Gassin R. (1988), *Criminologie*, Paris, Dalloz.

Gibbs J. P. (1969), Marital status and suicide in the United States : a special test for the status integration theory, *The American Journal of Sociology*, vol. 74, no 5, 521-533.

Gibbs J. P. (1971), Suicide, in R. K. Merton, R. Nisbet (éd.), *Contemporary social problems*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 271-312.

Gibbs J. P., Martin W. T. (1964), *Status integration and suicide*, Eugene, University of Oregon Press.

Glueck S., Glueck E. (1950), *Unravelling juvenile delinquency*, Cambridge, Harvard University Press.

Goffman E. (1961), *Asylums*, New York, Doubleday ; tr. fr. *Asiles*, Paris, Ed. de Minuit, 1968.

Goffman E. (1963), *STIGMA, Notes on the management of spoiled identity*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

Gottfredson M. R. (1986), Substantive contribution of victimization surveys, in M. Tonry, N. Morris (éd.), *Crime and justice*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 7.

Gottfredson M., Gottfredson D. M. (1980), *Decision making in criminal justice : toward the rational exercise of discretion*, Cambridge, Ballinger.

Gove W. R., Hugues M., Geerken M. (1985), Are uniform crime reports a valid indicator of the index crimes ? An affirmative answer with minor qualifications, *Criminology*, vol. 33, no 3, 451-491.

Green J. (1979), Overview of adolescent drug use, in G. M. Beschner, A. S. Friedman (éd.), *Youth drug abuse*, Lexington, Lexington Books.

Gropper B. A. (1985), Probing the links between drugs and crime, in *Research in brief*, National Institute of Justice, US Department of Justice.

Gurr T. (1976), *Rogues, rebels and reformers*, Beverley Hills, Sage.

Halbwachs Maurice (1930), *Les causes du suicide*, Paris, F. Alcan.

Hendin H. (1982), *Suicide in America*, New York, W. W. Norton.

Henry A. F., Short J. F.(jr) (1954), *Suicide and homicide*, New York, The Free Press.

Hirschi T. (1969), *Causes of delinquency*, Berkeley, University of California Press.

Holinger P. C. *et al.* (1987), Suicide and homicide in the United States : an epidemiologic study of violent death, population changes, and the potential for prediction, *American Journal of Psychiatry*, 144, 215-219.

Homans G. C. (1950a), *The human group*, New York, Harcourt Brace & World Inc.

Homans G. C. (1950b), *Social behavior, its elementary forms*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1974.

Kaplan J. (1988), Taking drugs seriously, *The Public Interest*, 92, 32-50.

Klein M. M. (1984), Offence specialisation and versatility among juveniles, *British Journal of Criminology*, vol. 24, no 2, 185-194.

Landreville P. (1986), Évolution théorique en criminologie : l'histoire d'un cheminement, *Criminologie*, XIX, no 1, 11-32.

LeBlanc M. (1986), Pour une approche intégrative de la conduite délinquante des adolescents, *Criminologie*, XIX, no 1, 73-96.

LeBlanc M., Biron L. (1980), *Vers une théorie intégrative de la régulation de la conduite délinquante des garçons*, Montréal, Groupe de Recherche sur l'Inadaptation Juvénile, Université de Montréal, polycopié.

Lemert E. M. (1951), *Social pathology*, New York, McGraw-Hill.

Lemert E. M. (1967), *Human deviance, social problems and social control*, Englewood Cliffs, PrenticeHall.

Malewska H., Peyre V. (1973), *Délinquance juvénile, famille, école et société*, Vaucresson, Centre de Formation et de Recherche de l'Éducation surveillée.

March J. C., Simon H. (1958), *Organizations*, New York, Wiley ; tr. fr. *Les organisations*, Paris, Dunod, 1964.

Matza D. (1964), *Delinquency and drift*, New York, Wiley.

Merton R. K. (1938), Social structure and anomie, *American Sociological Review*, III, 672-682.

Merton R. K. (1971), Épilogue : social problems and sociological theory, in R. K. Merton, R. Nisbet (éd.), *Contemporary social problems*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 793-845.

Miethe T. (1982), Public consensus on crime seriousness, *Criminology*, 515-526.

Montanino F., Sagarin E. (1977), Deviants : voluntarism and responsibility, in E. Sagarin, F. Montanino (Ed.), *Deviants, voluntary actors in a hostile world*, Morristown, General Learning Press.

Moscovici Serge (1976), *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF.

Normandeau André (1970), Étude comparative d'un indice pondéré de la criminalité dans huit pays, *Revue internationale de Police criminelle*, 15-18.

Nye F. I. (1958), *Family relationships and delinquency*, Westport, Greenwood Press.

Pascal B. (1670), *Pensées*, Paris, Garnier, 1960.

Phillips D. (1974), The influences of suggestion on suicide, *American Sociological Review*, 39, 340-354.

Portefield A. L., Gibbs J. P. (1960), Occupational prestige and social mobility of suicide in New Zealand, *American Journal of Sociology*, 66 (2), 147-152.

Reckless W. C. (1967), *The crime problem*, New York, Appleton-Century-Crofts, 4e éd.

Reiss A. J. (1951), Delinquency as the failure of personal and social controls, *American Sociological Review*, 16, 196-208.

Reiss A. J., Tonry M. (1966, Ed.), *Communities and crime*, Chicago, The University of Chicago Press (Crime and justice, vol. 8).

Robert Ph. (1985), *Les comptes du crime*, Paris, Le Sycomore.

Robert Ph. (1977), Les statistiques criminelles et la recherche : réflexion conceptuelle, *Déviance et société*, vol. 1, no 1, pp. 3-27.

Robert Ph., Lascoumes P. (1974), *Les bandes d'adolescents : une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions Ouvrières.

Ross R. R., Lightfoot L. O. (1985), *Treatment of the alcohol-abusing offender*, Springfield, Ch. Thomas.

Sampson R.J. (1986), Crime in cities : the effects of formal and informal social control, in A. Reiss, M. Tonry (éd.), *Communities and crime*, Chicago, University of Chicago Press, 271-311.

Sellin T., Wolfgang M. E. (1964), *The measurement in delinquency*, New York, Wiley.

Shaw C. R., McKay H. D. (1942), *Juvenile delinquency and urban areas*, Chicago, University of Chicago Press.

Simmons J. L. (1969), *Deviants*, Berkeley, Glendessary.

Simon H. A. (1857), *Models of man : social and rational*, New York, Wiley.

Statistique Canada, Centre canadien de la Statistique juridique (1988), *Services correctionnels pour adulte au Canada, 1986-1987*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.

Sutherland E., Cressey D. (1934), *Principles of criminology*, Philadelphie, J. B. Lippincot Co. ; tr. fr. *Principes de criminologie*, Paris, Cujas, 1966.

Sutherland E. (1937), *The professional thief*, Chicago, The University of Chicago Press ; tr. fr. *Le voleur professionnel*, Paris, Spes, 1963.

Szabo D. (1970, Ed.), *Déviance et criminalité*, Paris, A. Colin.

Tannenbaum F. (1938), *Crime and the community*, New York, Columbia University Press.

Tarde Gabriel (1886), *La criminalité comparée*, Paris, F. Alcan. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Tarde Gabriel (1890), *La philosophie pénale*, Paris, F. Alcan. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Thio A. (1988), *Deviant behavior*, New York, Harper & Row.

Thomas W. I, Znaniecki F. (1918), *The Polish peasant in Europe and America*, New York, A. Knopf

Thrasher M. (1927), *The gang : a study of 1,313 gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, nouv. Ed. 1963.

US Department of Justice (1988), *Report to the nation on crime and justice*, Washington, Bureau of Justice Statistics, 2e Ed.

Weil E. (1956), *Philosophie politique*, Paris, J. Vrin.

West D. J., Farrington D. P. (1973), *Who becomes delinquent ?*, Londres, Heinemann.

West D. J., Farrington D. P. (1977), *The delinquent way of life*, Londres, Heinemann.

Wilkins L. (1964), *Social deviance*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall ; Londres, Tavistock.

Whyte W. F. (1943), *Street corner sociey*, Chicago, University of Chicago Press.

Fin du texte